



CASSON

FAY-DE-BRETAGNE

GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

HÉRIC

LES TOUCHES

NORT-SUR-ERDRE

NOTRE-DAME-DES-LANDES

PETIT-MARS

SAINT-MARS-DU-DÉSERT

SUCÉ-SUR-ERDRE

TREILLIÈRES

VIGNEUX-DE-BRETAGNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **ERDRE & GESVRES**

20 Rapport
annuel
09



SOMMAIRE ↘

P.03 EDITO • PRÉSENTATION DU TERRITOIRE**P.04 LES CHIFFRES DU RECENSEMENT****P.05 UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATIF****P.08 L'AGENDA 21 D'ERDRE & GESVRES EST EN MARCHÉ...****P.09 UN TERRITOIRE EN ACTION**

Présentation des axes majeurs

Aller vers une occupation de l'espace maîtrisé et assurer la mise en valeur du cadre de vie

P.10 Aménagement de l'espace

P.13 Protection de l'environnement

Favoriser un rééquilibrage actifs-emplois en structurant l'offre économique

P.17 Soutenir la dynamique de l'emploi

P.19 Le développement économique

P.21 Une nouvelle stratégie touristique

Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services

P.22 Habitat : une politique communautaire pour répondre aux besoins actuels et futurs

P.26 Le CLIC accompagne les personnes âgées et leur famille

P.27 Handicap : au cœur de la politique communautaire

P.27 Développer l'accès aux transports en toute sécurité...

P.29 Développer et soutenir l'action culturelle en Erdre & Gesvres

P.30 Le sport

P.31 Développer la mutualisation pour optimiser l'offre de service

P.32 LA MISE EN OUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE**P.34 LES MOYEN DE LA CCEG**

P. 34 Finances

P. 38 Ressources Humaines



EDITORIAL ↘

Jean GOISET • Président d'Erdre & Gesvres

Le projet de développement d'Erdre & Gesvres est en marche avec de grands chantiers engagés en 2009 et des réflexions sur l'avenir de notre territoire. Nous devons continuer à affirmer le caractère périurbain de notre espace et veiller à un développement équilibré. La construction d'un modèle de développement économique profitant à tous se concrétise. Ce dynamisme est le moteur pour créer un espace de solidarité basé sur la préservation de notre cadre de vie. La Communauté de Communes, les communes, les acteurs de la vie locale et tous les citoyens d'Erdre & Gesvres sont au cœur d'un territoire en action.

Des chemins ont été tracés pour définir notre vision de l'avenir. Dans le cadre du SCOT de la métropole Nantes - Saint Nazaire, nous sommes attachés à développer un schéma de développement propre au territoire d'Erdre & Gesvres à travers le Schéma de secteur. En 2009, notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable a vu le jour affirmant ainsi les orientations que nous souhaitons mettre en œuvre pour l'avenir de notre territoire. Maîtriser l'aménagement urbain, développer des modes et des réseaux de transport alternatif, préserver nos espaces agricoles et notre environnement, organiser le développement économique, proposer une armature urbaine équilibrée et solidaire, autant de défis que doit relever notre collectivité à travers ce projet d'aménagement.

En fin d'année, nous avons signé avec le Département, la Région et l'État, les nouvelles générations de contrats territoriaux qui ont pour objectif de définir les grands projets à mener pour demain en Erdre & Gesvres. La signature de ces contrats est un exemple concret de mobilisation et de concertation, notamment avec le Conseil de développement Erdre & Gesvres, pour programmer ensemble les actions qui vont guider nos projets dans tous nos grands domaines de compétences.

Préparer l'avenir, c'est aussi assurer la pérennité de notre développement. Cela s'est traduit en 2009 par le lancement de notre Agenda 21. Une étape essentielle a aussi été franchie pour inscrire notre territoire dans une démarche de développement durable. L'Agenda 21 est une nouvelle manière de concevoir notre développement. Désormais, nos actions seront guidées par les trois piliers qui définissent le développement durable :

- ↘ **Assurer un développement solidaire et équitable**
- ↘ **Proposer un modèle développement économiquement viable**
- ↘ **Réduire les impacts négatifs de nos actions sur l'environnement**

Dans le domaine économique, nous nous sommes beaucoup investis pour soutenir les créateurs ou les repreneurs d'entreprises à travers l'ouverture de l'hôtel d'entreprises et le développement de nos outils d'animation économique. Ces outils ont également permis d'accompagner les chefs d'entreprises dans leur développement au moment où notre environnement économique était particulièrement difficile.

D'autres grands projets ont également vu le jour sur le plan culturel, avec l'organisation de la 2ème édition du Tout-petit festival, événement qui est devenu un des piliers de notre politique de développement culturel, sur le plan touristique avec la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie qui s'est concrétisée par la naissance de l'Office de Tourisme intercommunal Erdre & Gesvres, sur le plan environnemental avec notamment la création du service Eau et milieux aquatiques pour la préservation de nos ressources naturelles vitales pour l'avenir de notre cadre de vie... Ce rapport d'activités 2009 nous permet de vous présenter en détail les actions que nous avons menées.

Pour toutes ces actions, nous avons souhaité laisser une place importante à la concertation. La mobilisation et l'implication de tous sont essentielles pour développer notre espace de vie dans l'intérêt général. Plusieurs organes consultatifs participent activement aux actions menées par notre collectivité. Nous continuerons à travailler de manière collective et partagée, pour que l'ensemble de nos concitoyens puissent participer et apporter leur contribution au développement de ce large territoire d'Erdre & Gesvres.

Ensemble, vivons notre territoire...

Territoire périurbain situé au nord de l'agglomération nantaise, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres regroupe 12 communes où résident plus de 52 000 habitants.

quelques chiffres clés

- Population : 51 565 habitants en 2007 (+ 19 % depuis 1999)
- Superficie : 501 km²
- Superficie des zones humides : 3 562 hectares (soit 7 % de la surface totale)
- La population active représente 49 % de la population totale
- Surface agricole utile : 400 km² soit 80% du territoire
- Habitat : 19 381 logements (dont près de 500 logements neufs construits chaque année)
- Économie : 1 900 entreprises / 11 540 emplois.



Lancement du second cycle de recensement

En 2009, le recensement de la population a été réalisé sur la commune de Saint Mars du Désert qui compte 4 011 habitants occupant 1 560 logements.

La commune de Saint Mars du Désert a amorcé le second cycle des recensements de la population sur le territoire d'Erdre & Gesvres, qui s'étend sur une période de 5 ans.

- 2009 : Saint Mars du Désert
- 2010 : Fay de Bretagne, Héric
- 2011 : Casson, Notre Dame des Landes, Les Touches, Vigneux de Bretagne
- 2012 : Grandchamp des Fontaines, Nort sur Erdre, Petit Mars
- 2013 : Sucé sur Erdre, Treillières

→ Combien sommes-nous sur Erdre & Gesvres ?

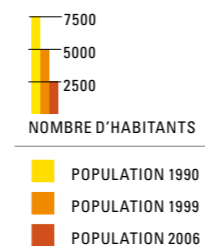
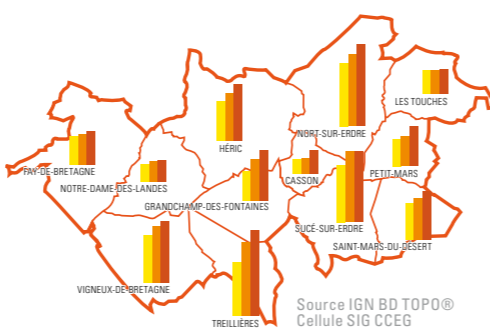
Chaque année, l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE) publie les chiffres de la population en France. Selon l'INSEE, le territoire d'Erdre & Gesvres compte 51 565 habitants (population municipale au 01 Janvier 2007), soit une augmentation de 909 personnes depuis 2006, ce qui représente une hausse de 2 % sur une période courte d'un an. Depuis 1999, le territoire d'Erdre & Gesvres a enregistré une évolution de 8 365 du nombre d'habitants, soit une augmentation de près de 20 % en moins de 10 ans.



	population municipale		évolution 1999-2007		Evolution 1990 - 1999	
	1 999	2007	effectif	% annuel	effectif	% annuel
CASSON	1 319	2 024	705	5,49%	118	1,05%
FAY-DE-BRETAGNE	2 491	2 911	420	1,98%	101	0,46%
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	3 464	4 334	870	2,83%	1 002	3,86%
HERIC	3 990	4 902	912	2,62%	609	1,86%
NORT-SUR-ERDRE	5 881	7 197	1 316	2,55%	523	1,04%
NOTRE-DAME-DES-LANDES	1 650	1 875	225	1,62%	122	0,86%
PETIT-MARS	2 438	3 388	950	4,20%	129	0,61%
SAINT-MARS-DU-DESERT	3 407	3 996	589	2,02%	278	0,95%
SUCÉ-SUR-ERDRE	5 868	6 141	273	0,57%	1 062	2,24%
LES TOUCHES	1 948	2 105	157	0,96%	15	0,09%
TREILLIERES	6 032	7 432	1 400	2,64%	1 521	3,28%
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	4 712	5 260	548	1,38%	686	1,76%
TOTAL	43 200	51 565	8 365		6 166	1,73%

La population d'Erdre & Gesvres est en constante augmentation depuis 1990. Toutes les communes sont concernées par cette croissance démographique mais à des rythmes différents. En effet, chaque année, les communes de Casson et Petit Mars connaissent une forte augmentation (5,49% en moyenne chaque année pour Casson et 4,20% pour Petit Mars). Elle reste importante sur les communes de Grandchamp des Fontaines, Héric, Nort sur Erdre et Treillières. Toutefois, les communes de Sucé sur Erdre, Vigneux de Bretagne, Les Touches et Notre Dame Des Landes voient leur population évoluer de manière moins significative.

L'évolution de la population (1990-2006)



Le territoire d'Erdre & Gesvres

- En 1990 : 37 035 hab.
- En 1999 : 44 058 hab.
- En 2006 : 50 500 hab.

LA REPRÉSENTATION DES CITOYENS PAR LES ÉLUS

→ Le Conseil de Communauté

Le Conseil de Communauté est composé de 43 membres titulaires et de 24 membres suppléants. Les élus sont issus des conseils municipaux des communes. Le nombre d'élus pour chaque commune est déterminé de façon équilibrée en fonction du nombre d'habitants :

- 3 titulaires et 2 suppléants pour les communes de moins de 3 500 habitants ;
- 4 titulaires et 2 suppléants pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le rôle du Conseil de Communauté est de prendre les décisions importantes concernant les orientations, les projets et le fonctionnement de la collectivité. Il vote le budget en recettes et en dépenses.

→ Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire prépare les délibérations et exécute les décisions du Conseil. Il assure également le fonctionnement courant de la Communauté de Communes. Le Bureau Communautaire est constitué de 12 membres (1 membre par commune, chaque commune ayant une seule voix délibérative). Les membres du Bureau sont élus par le Conseil de Communauté.

Il est présidé par Jean GOÏSET, Maire de Nort sur Erdre, et compte 11 vice-présidents qui assurent la présidence d'une commission de travail.

→ Les réunions plénières des conseillers municipaux d'Erdre & Gesvres

Des réunions plénières, permettant la rencontre de l'ensemble des élus des 12 communes, sont programmées au moins une fois par an. L'objectif de ces réunions est d'apporter des éléments d'information concernant les projets majeurs liés au développement du territoire et ayant des incidences directes sur les politiques communales. Cette assemblée est également un espace d'échanges et de débats orientant la politique et les actions de la Communauté de Communes.

En 2009, l'assemblée plénière des élus du territoire d'Erdre & Gesvres s'est réunie 1 fois. Les deux thèmes abordés durant cette réunion :

- Le Schéma de secteur d'Erdre & Gesvres
- L'étude du réseau des déchèteries

LES COMMISSIONS, UN OUTIL QUI ALIMENTE LA RÉFLEXION...

Placées sous la responsabilité d'un vice-président, les commissions sont spécialisées selon les compétences de la Communauté de Communes. Elles sont composées d'élus communautaires qui se réunissent pour travailler à de nouveaux projets ou émettre des avis qui sont ensuite proposés en Bureau et/ou en Conseil Communautaire. Lieux d'information, de débat et de proposition, elles alimentent et enrichissent les réflexions sur la mise en œuvre des compétences de la Communauté de Communes. Avec l'appui de comités de pilotage, groupes de travail spécifiques à chaque projet, les commissions ont poursuivi leurs travaux en 2009.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

s'est réuni 7 fois en 2009 en séances ordinaires.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il s'est réuni 14 fois en 2009.

LES COMMISSIONS

- Aménagement de l'espace
- Culture • Animation territoriale
- Développement durable
- Services Économie • Emploi • Tourisme
- Finances • Ressources Humaines • Moyens
- Habitat
- Infrastructures
- Services Environnement
- Services Action solidaire et sociale
- Services Enfance Jeunesse Transports
- Travaux et Électrification



LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET LES HABITANTS

→ Le Conseil de développement

L'association « Conseil de développement Erdre & Gesvres » a été créée en 2006. Le Conseil de développement participe à la vie de la Communauté de Communes et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres. En réunissant les acteurs de la société civile (représentants associatifs, acteurs économiques, habitants, actifs, retraités...), le Conseil de développement entretient un lien privilégié entre les élus et les citoyens. Il constitue une force de proposition auprès des élus et émet des avis sur les actions et les projets menés par la collectivité. Ouvert à tous, le Conseil de Développement donne l'occasion à tous ceux qui le souhaitent de devenir acteurs du développement du territoire et de participer au débat public.

En 2009, le Conseil de développement et la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres ont signé une convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Cette convention précise les modalités et les moyens mis à disposition de l'association et la méthodologie de travail entre les deux instances.

Le Conseil de développement a rendu 3 avis durant l'année 2009. Ces avis sont rendus sur demande de la Communauté de Communes (saisine) ou à l'initiative directe du Conseil de développement (auto-saisine) :

• Avis sur le plan d'action des futurs contrats territoriaux (saisine)

- Analyse des grands objectifs qui orienteront et permettront de sélectionner les projets qui seront inscrits dans ces contrats
- Analyse de la cohérence des actions au regard des objectifs fixés au départ

• L'apprentissage aux gestes de premier secours (auto-saisine)

Après avoir réalisé un diagnostic de l'offre de soin et des structures de formations sur le territoire, le Conseil de développement a défini les publics à former en priorité et ciblé les différentes formations possibles.

• Le PADD du Schéma de secteur : les défis du territoire (saisine)

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil de développement a commenté et analysé les thèmes abordés dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'habitat, de l'économie et des transports.

→ Les organes consultatifs

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL):

Créée en 2009, la CCSPL est composée d'un collègue d'élus et d'un collègue de représentants d'associations locales. Cette commission intervient dans les domaines des services publics assurés par la Communauté de Communes. Concrètement, cela concerne la compétence déchets et l'assainissement non collectif.

En 2009, la CCSPL a rendu plusieurs avis concernant notamment le choix du mode de gestion du SPANC et a pris connaissance des rapports annuels d'activités sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif et l'élimination des déchets.

La CCSPL contribue ainsi à une meilleure qualité de service public local. Cet espace de débats, d'échanges et de propositions, permet à la commission de rendre des avis qui sont portés à la connaissance du Conseil de Communauté qui peut ainsi orienter ses décisions.

Le Conseil de développement participe également à des instances locales, départementales régionales et nationales (Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées, Commission Consultative des Services Publics Locaux...).

L'implication du Conseil de développement va se poursuivre en 2010 avec des avis en cours d'élaboration sur des projets comme la future politique « déchets », le schéma de secteur, la future politique de déplacements ou encore la co-construction de l'Agenda 21.

La Communauté de Communes et le Conseil de développement travaillent en étroite collaboration avec des rencontres régulières entre les deux présidents pour des échanges sur les travaux en cours.



LA CCSPL A POUR VOCATION DE PERMETTRE AUX USAGERS DE CES SERVICES :

- d'obtenir des informations sur le fonctionnement de ces services,
- d'être consultés sur certains points quant à l'organisation des services
- d'émettre des propositions en vue d'adapter ou d'améliorer les prestations de services

Elle est également consultée pour tout projet de nouvelle délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)

La CIAPH a été mise en place en décembre 2008 par délibération du Conseil de Communauté. Elle a pour objectif de favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap sur le territoire d'Erdre & Gesvres.

La CIAPH dispose d'un rôle consultatif, elle est également une véritable force de proposition et les travaux qu'elle réalise doivent constituer des appuis solides pour la conduite des projets de la Communauté de Communes.

En 2009, la CIAPH a également été consultée dans le cadre de la démarche PAVE (Plans de mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics) conduite par les communes. En 2010, le travail sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics sera poursuivi et un début de réflexion sera apporté sur le recensement des logements.

L'Association des Agriculteurs d'Erdre & Gesvres :

L'association, créée à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs dans les années 90, est devenue depuis un interlocuteur privilégié de la Communauté de Communes dans la définition et la mise en place des projets agricoles. L'association regroupe plus d'une cinquantaine d'adhérents, tous agriculteurs sur le territoire d'Erdre & Gesvres.

L'association travaille en lien direct avec la CCEG. Elle a pour mission d'apporter une vision de terrain pour permettre l'ajustement des actions mises en place pour le développement de l'agriculture.

En 2009, l'Association des Agriculteurs d'Erdre & Gesvres a contribué au travail réalisé concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de secteur d'Erdre & Gesvres. Son action va se poursuivre avec sa participation à la constitution d'une carte définissant les espaces agricoles à préserver dans le cadre de ces projets d'aménagement.

L'association est également un organe sur lequel s'appuie la Communauté de Communes et la Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique pour la mise en place des actions définies sur la période 2010-2012 pour le développement de l'agriculture d'Erdre & Gesvres.

Les réunions publiques

Les réunions publiques sont des étapes essentielles pour contribuer à une large participation des citoyens dans les projets engagés par la Communauté de Communes. Ces réunions sont des moments d'échanges, d'informations et de concertation. Ce sont également des espaces de débats où chacun a la possibilité de s'exprimer et d'exposer ses points de vue.

Plusieurs réunions ont été organisées en 2009 concernant notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de secteur d'Erdre & Gesvres. Elles ont permis d'exposer au public les grandes orientations qui vont guider l'aménagement futur du territoire. Ces réunions ont été particulièrement bien suivies montrant ainsi l'intérêt des habitants sur le devenir de leur territoire.

En 2010, la Communauté de Communes va continuer à organiser des réunions publiques pour permettre à tous les citoyens de s'approprier les grands projets d'Erdre & Gesvres et ainsi laisser une place centrale à l'information, au dialogue et à la participation de tous les citoyens à la vie du territoire.

La commission est composée de 3 collèges :

- 13 élus (un élu par commune et un représentant de la CCEG)
- 8 membres d'associations représentant les personnes en situation de handicap et les personnes âgées (Association des Paralysés de France, Association Française contre les myopathies, Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés, Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés...)
- 5 usagers habitant sur des communes du territoire



S'affirmer comme un acteur du développement durable et de la protection de l'environnement sur le territoire d'Erdre & Gesvres, c'est ce que va permettre la mise en place de l'Agenda 21. Le 13 mai 2009, le Conseil Communautaire d'Erdre & Gesvres a officiellement lancé la démarche de construction d'un Agenda 21. Une véritable feuille de route a été mise en place pour conduire un projet de territoire conciliant cohésion sociale, économie plurielle et responsable, et respect de l'environnement.

La Communauté de Communes a souhaité associer le Conseil de développement Erdre & Gesvres à la construction de cet Agenda 21. 2010 sera une année clé pour l'avancée de ce projet de développement durable.

PARLER LE MÊME LANGAGE...

Dans un premier temps, des formations sur la notion de développement durable et sa concrétisation dans un Agenda 21 ont été mises en place pour les élus, les agents de la Communauté de Communes et des communes membres, ainsi que pour les adhérents du Conseil de développement. Ces formations, construites avec le soutien du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), vont permettre aux personnes ressources porteuses du projet, d'adopter le même langage et permettre ainsi de mener des actions cohérentes, collectives et pertinentes. Les premières formations ont débuté en fin d'année et vont se poursuivre jusqu'à la fin juin 2010.

CONNAÎTRE LE TERRITOIRE AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avant de lancer des pistes d'action, la Communauté de Communes travaille à un état des lieux élargi de son territoire (déplacements, logement, environnement...), afin d'identifier les enjeux en matière de développement durable. Un recensement des initiatives est aussi amorcé sur le territoire afin de comprendre la dynamique et connaître les projets porteurs déjà développés par différents acteurs. Enfin, élus et techniciens évaluent les politiques publiques mises en place par la CCEG et leur pertinence au regard du développement durable.

Ce travail de diagnostic, qui a débuté en 2009, se réalise pour l'instant au sein des commissions de la Communauté de Communes et du Conseil de développement. Il sera partagé au tout début 2011 avec la population au cours de débats publics ouverts.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE

Un travail sur le fonctionnement interne de la Communauté de Communes a aussi démarré. 25 agents volontaires (soit la moitié des effectifs de la CCEG) issus de tous les services ont ainsi travaillé dès le mois de novembre 2009 pour analyser les pratiques et les comportements au quotidien en matière de :

- Achats et déchets
- Déplacements
- Locaux
- Relations humaines au quotidien

Des idées d'améliorations ont déjà été apportées sur l'ensemble de ces thèmes. Ces états des lieux seront débattus en 2010 et permettront d'engager un plan d'actions à moyen et long terme.



En amorçant l'Agenda 21, la Communauté de Communes s'engage à repenser la manière dont elle exerce ses compétences sous l'angle du développement durable. Désormais la collectivité se doit de donner l'exemple dans ce qu'elle entreprend et se lance dans une démarche de stratégie d'amélioration continue et concrète de son action publique locale.



Un territoire en action

Lancée en février 2003, la démarche Projet de Territoire visait à écrire le socle de direction de l'action publique locale suite au regroupement intercommunal opéré début 2002.

La stratégie de développement de territoire s'articule autour de 3 axes majeurs :

AXE

1

Aller vers une occupation de l'espace maîtrisée et assurer la mise en valeur du cadre de vie en travaillant sur :

- L'aménagement de l'espace
- La protection de l'environnement

AXE

2

Favoriser un rééquilibrage actifs-emploi en structurant l'offre économique en :

- Soutenant la dynamique de l'emploi
- Assurant le développement économique
- Mettant en œuvre une stratégie touristique

AXE

3

Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services dans le secteur :

- De l'habitat
- Social avec le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)
- Des transports
- Culturel
- Sportif
- De mutualisation de services entre les 13 collectivités (CCEG et communes)

L'action communautaire en 2009, qui s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du Projet de Territoire, est analysée au regard de ces 3 objectifs.

Aller vers une occupation de l'espace maîtrisée et assurer la mise en valeur du cadre de vie

Aménagement de l'espace

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Document stratégique définissant les orientations d'aménagement du territoire à long terme (20 ans), le SCOT permet de statuer sur le devenir économique, social, environnemental et culturel de la métropole Nantes - Saint Nazaire au sein de laquelle se trouve représentée la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres.

Le SCOT est entré dans une phase plus opérationnelle avec, en 2009, la finalisation des études de programmation urbaine concernant les pôles structurants de Nort sur Erdre et Treillières/Grandchamp des Fontaines (Belle étoile). Sur le territoire d'Erdre & Gesvres, les études pré-opérationnelles d'urbanisme vont pouvoir être engagées dès le début de l'année 2010. En parallèle, la Communauté de Communes a continué le travail engagé en 2008 sur la mise en compatibilité des Programmes Locaux d'Urbanisme des communes. Les outils d'évaluation du SCOT ont également été mis en place, il s'agit de veiller à la cohérence entre les orientations prises et leurs applications dans les PLU. D'autre part, ce dispositif d'évaluation va permettre d'adapter le SCOT aux évolutions socio-économiques de la métropole, résultant par exemple de la récente loi sur la Modernisation de l'Économie ou du Grenelle de l'Environnement. La Communauté de Communes participe aux travaux du Syndicat Mixte avec la mise en place des ateliers de travail, et l'animation du groupe Espaces Naturels/Biodiversité.

Des discussions ont également été engagées afin d'élargir le périmètre du SCOT avec l'accueil au sein du Syndicat Mixte de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

LE SCHÉMA DE SECTEUR D'ERDRE & GESVRES

En 2008, la Communauté de Communes avait entamé un travail sur son Schéma de secteur, déclinaison du SCOT sur le territoire d'Erdre & Gesvres. Fin 2009, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de secteur a été finalisé avec une exposition publique et une réunion de présentation devant la population le 22 octobre 2009. Ce projet a pour objectif de définir à 20 ans les orientations et les objectifs qui guideront l'aménagement futur du territoire d'Erdre & Gesvres. La finalisation de ce projet marque une avancée majeure avant la rédaction du règlement du Schéma de secteur (Document d'Orientations Générales) qui sera élaboré au premier semestre 2010. Le document sera ensuite présenté et débattu publiquement à l'automne 2010 pour une approbation définitive puis une mise en œuvre début 2011.

LE DÉVELOPPEMENT DES INTERVENTIONS FONCIÈRES

Développer le territoire, c'est avoir une action foncière volontariste afin d'acquérir les terrains nécessaires au développement futur d'Erdre & Gesvres. C'est une condition indispensable pour anticiper les opérations d'aménagement et mettre en œuvre les politiques publiques comme l'habitat, le développement économique, la préservation de l'agriculture ou encore permettre la réalisation des équipements communaux.

D'autre part, la CCEG a continué à constituer des réserves foncières pour le développement économique, plus de 27 ha acquis pour un montant de 1 792k€ en 2009.

FAIT MARQUANT ANNÉE 2009

LE SCHÉMA DE SECTEUR D'ERDRE & GESVRES : Une avancée majeure avant la rédaction du Document d'Orientations Générales avec la finalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et sa présentation aux habitants.

Les objectifs du PADD

- **Préserver le cadre de vie** du territoire d'Erdre & Gesvres par une gestion durable des milieux agro-naturels
- **Promouvoir un modèle urbain** solidaire et équilibré avec 2 pôles structurants, 5 pôles intermédiaires et 5 pôles de proximité
- **Diversifier les modes de transport** pour optimiser les relations entre les pôles urbains de la CCEG et l'agglomération nantaise en proposant notamment des alternatives au « tout automobile »
- **Promouvoir de nouvelles formes urbaines** économes en espace, respectueuses de l'environnement et intégrées dans leur paysage,
- **Organiser le développement économique** pour favoriser un rééquilibrage actifs/emplois.



VALORISATION DES ESPACES AGRO-NATURELS

La qualité du cadre de vie et des paysages d'Erdre & Gesvres sont dus en grande partie à l'équilibre entre les espaces bâtis et les espaces naturels et agricoles. C'est un des objectifs défini dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de secteur. C'est pourquoi, la Communauté de Communes a poursuivi le travail engagé en 2008 avec le Conseil général et la Chambre d'Agriculture dans la perspective de mettre en place de Périmètres de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PEAN). Cette réflexion a été accompagnée par l'animation d'une mission de coordination foncière agricole sur le territoire afin d'analyser et d'expertiser les évolutions foncières et d'intervenir, le cas échéant, pour conserver certains espaces agricoles.

En 2009, la CCEG a travaillé en collaboration avec l'Association des Agriculteurs d'Erdre & Gesvres à un projet pour le développement d'une agriculture durable pour demain. Ce projet a été finalisé en fin d'année et entrera en action dès 2010. En parallèle, un travail sur une convention entre la CCEG et la Chambre d'Agriculture a été réalisé pour accompagner les projets agricoles sur le territoire d'Erdre & Gesvres. Cette convention sera signée au début de l'année 2010.

PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION

- Participation aux groupes de travail du Syndicat Mixte aéroportuaire, et notamment celui de la desserte en transports collectifs (tram-train)
- Suivi de l'ensemble des projets routiers du Conseil général, concernant notamment les axes Blain - Nort sur Erdre (RD164/16), Ancienne route de Rennes (RD 537), Carquefou - Châteaubriant (RD 178).
- Participation aux groupes de travail pour la remise en service de la voie ferrée Nantes - Châteaubriant et réflexion avec les communes concernées sur les plans d'aménagement des gares.
- Engagement d'une réflexion autour des espaces de parkings mutualisés aux abords des gares des pôles multimodaux (Nort sur Erdre, Treillières/Grandchamp des Fontaines, Sucé sur Erdre)
- Lancement d'une réflexion sur un schéma territorial des liaisons douces pour diversifier et proposer des modes de déplacement non motorisés à la population. Renforcer l'attrait touristique, préserver le cadre de vie et contribuer à la diminution de notre empreinte écologique, voici les principaux enjeux de ce projet qui entrera dans une phase d'étude en 2010.
- Poursuite et finalisation de la réflexion engagée avec le Conseil général de Loire-Atlantique, en vue de rechercher et de mettre en place des Zones de Développement Eolien sur le territoire d'Erdre & Gesvres.

CONTRATS DE TERRITOIRE ET AGRICULTURE

L'activité agricole est une composante essentielle et un levier sur lequel il faut compter pour le dynamisme économique du territoire. C'est pourquoi, des actions de soutien ont été mises en œuvre en 2009 afin notamment de promouvoir la vente directe mais aussi d'intégrer un volet agricole dans les nouvelles générations de contrats de territoire en évoquant plusieurs axes :

- La vente directe
- Les filières bois/énergie
- Les filières courtes
- La mise en place d'inventaires des friches



LE PROJET D'AÉROPORT DE NOTRE DAME DES LANDES

L'année 2009 a été marquée par le suivi du recours, devant le Conseil d'Etat, contre la Déclaration d'Utilité Publique. Sans surprise, après les rejets formulés aux associations, le Conseil d'Etat a rejeté la requête de la Communauté de Communes, estimant que la théorie de bilan présentait plus d'avantages que d'inconvénients. Fin 2010, l'Etat fera le choix d'un concessionnaire.

Restant opposée à ce projet, la Communauté de Communes souhaite pouvoir poursuivre les échanges avec les différents protagonistes, notamment le concessionnaire une fois désigné par l'Etat. La CCEG veillera au respect des engagements pris pour le développement du territoire d'Erdre & Gesvres et de ses habitants. La Communauté de Communes restera très vigilante dans l'intérêt des habitants.

LE SIG : UN OUTIL D'EXPERTISE



Le Système d'Information Géographique (SIG) Géo Erdre & Gesvres constitue un outil déterminant pour la planification stratégique du territoire communautaire et le suivi des projets du territoire d'Erdre & Gesvres. Il permet de rassembler les informations géographiques utiles à la connaissance et à la maîtrise de son développement.

Depuis sa création, la CCEG s'emploie à déployer cet outil référentiel au sein de ses services et permet une consultation des données dans chaque commune. Afin d'informer régulièrement les élus et techniciens des communes et de l'intercommunalité sur les fonctionnalités et l'actualité du SIG, deux newsletters ont été publiées en 2009.

Une nouvelle version de Géo Erdre & Gesvres (intranet cartographique) et de Droits de Cités (outil bureautique de gestion de l'urbanisme) a été mise en place au second semestre 2009. Cette nouvelle version s'enrichit de nouvelles fonctionnalités, d'un environnement plus moderne et ergonomique et d'une légende dynamique qui s'adapte aux habitudes de navigation. Une analyse thématique et la possibilité de superposer plusieurs types de données ouvrent de nombreuses possibilités pour l'ensemble des services communaux et intercommunaux (environnement, urbanisme, transport...).

La mise en place de cette nouvelle version s'est accompagnée de mises à jour régulières des données du cadastre dans le SIG et dans Géo Erdre & Gesvres permettant ainsi d'offrir un outil performant à l'ensemble des communes. Les travaux de numérisation des PLU des communes se sont également poursuivis au cours de l'année 2009 dans le but de proposer un outil efficace le plus complet possible.

Tout au long de l'année, des formations et un accompagnement des agents et des élus ont été mis en place afin de les familiariser à ses outils.



Protection de l'environnement

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

→ Les déchets ménagers

La CCEG assure la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire.

Les ordures ménagères sont acheminées au Centre d'Enfouissement Technique des Brioules à Treffieux, géré par le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA). De même, le verre, les papiers et les emballages collectés dans les conteneurs d'apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri des Brioules.

Quantités d'ordures ménagères résiduelles produites par habitant :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Production ajustée en kg/hab/an (pop DGF)	234	220	185	190	191	189

La moyenne de production des OM résiduelles se situe très largement en dessous de la moyenne nationale qui est de 316 kg/hab/an (source : SMCNA). En revanche, cette production est représentative du territoire. Elle est légèrement meilleure que la moyenne à l'échelle du SMCNA (202kg/hab/an).

Quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées (Tonnes) :

2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008 - 2009
10 723	10 402	9 467	9 800	9 890	9 888	- 0.01%

La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine dans chaque commune du territoire. Depuis juillet 2006, chaque foyer est muni d'un bac individuel. Seules quelques zones demeurent en bacs de regroupement.

Les tonnages collectés ont diminué depuis 2005 avec une forte chute en 2006. Depuis cette date, les tonnages ont augmenté sensiblement en 2007. Depuis deux ans, la quantité collectée reste constante.

Fait marquant Année 2009

RÉSEAU INTERCOMMUNAL DES DÉCHÈTERIES : En 2009, des bases de travail ont été définies afin d'envisager les évolutions à apporter pour enrichir et optimiser l'offre de services aux usagers.



Le SMCNA est un syndicat de traitement de déchets qui gère le centre de traitement des déchets ménagers des Brioules à Treffieux. Ce centre de traitement est composé d'un centre de tri des emballages ménagers, d'une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de classe 2. Entité à part entière, le Syndicat est composé de 5 Communautés de Communes

Les missions du SMCNA :

- Le traitement des Ordures Ménagères (OM) par enfouissement
- Le tri et la valorisation des déchets de collectes sélectives (emballages, verres, papiers)
- Le transport, le traitement et la valorisation des déchets issus des déchèteries

→ La collecte sélective

La desserte en points recyclage a été optimisée en 2009. 108 points d'apport volontaire sont recensés sur le territoire. Les résultats positifs de la collecte sélective ont prouvé un net effort citoyen de tri avec une augmentation sensible des tonnages globaux collectés jusqu'en 2007. Puis, cette tendance a disparu pour faire place à une stagnation des tonnages collectés, malgré un léger ralentissement en 2008 qui s'est confirmé en 2009. A signaler toutefois que les tonnages d'emballages collectés augmentent de façon constante depuis 2007.

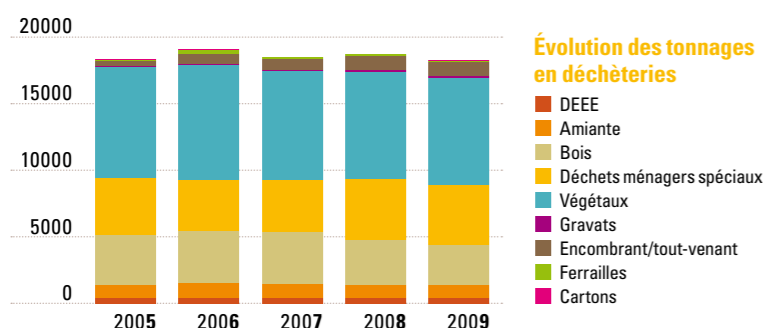
Concernant les papiers et le verre, on peut supposer que la stagnation des tonnages collectés est due à l'évolution des gisements (impact du Stop Pub, bouteilles de verre remplacées par d'autres matériaux...) plutôt qu'à un essoufflement du tri des habitants.

Plusieurs actions de communication et d'information ont été mises en place en 2009 avec notamment la diffusion d'un « guide » pour mieux gérer ses déchets. Une campagne de sensibilisation a également été menée pour lutter contre les dépôts sauvages.

→ Des études sur le réseau des déchèteries

La réflexion sur le futur réseau des déchèteries intercommunales s'est poursuivie en 2009 avec l'élaboration d'un diagnostic qui va servir de base de travail pour définir les évolutions à apporter au réseau actuel. Ce diagnostic s'est accompagné d'une enquête d'opinion auprès des habitants et de discussions qui vont permettre d'optimiser le service déchèterie.

19 015 tonnes de déchets ont été collectées en déchèteries durant l'année 2009, une légère baisse par rapport à 2008 (-1,9%). A noter la diminution des tonnages d'encombrants et l'augmentation des tonnages de bois et celle des DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) dont la collecte a été étendue à 6 déchèteries sur 9.



L'Ecocyclerie, un impact sur la production de déchets...

En donnant une seconde vie aux objets, l'Ecocyclerie contribue à la réduction des tonnages de déchets à traiter. Par ailleurs, certains objets, qui ne pourraient pas être utilisés, pourront être démantelés et recyclés. Le recyclage permet également d'économiser l'énergie que l'on aurait consommée pour fabriquer les objets en question.

...et un moyen d'agir en faveur des personnes en difficulté

Par ailleurs, l'Ecocyclerie permet aux personnes à faibles revenus d'acheter des objets à des prix raisonnables. Elle pourra également permettre à terme de développer certains emplois.



→ Une Ecocyclerie à La Chevallerais

Une Ecocyclerie a ouvert ses portes en décembre dernier sur la commune de La Chevallerais à l'initiative du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA). Les objets qui n'ont plus d'utilité y sont réparés, nettoyés puis revendus. Les déchets réutilisables peuvent être apportés directement à l'Ecocyclerie. A terme, le but sera de pouvoir récupérer les déchets qui peuvent être valorisés au sein même des déchèteries. Fin 2009 un premier test a été mis en place à la déchèterie de Nort-sur-Erdre. Si l'expérimentation est concluante, des conteneurs spécifiques seront à disposition des usagers dans d'autres déchèteries de la Communauté de Communes.



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a pour principale ambition le retour à un bon état des eaux d'ici 2015.

Ainsi cette loi a donné des outils nouveaux aux élus pour gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement dans un souci de transparence. Elle accroît notamment les compétences des collectivités en matière de contrôle et de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

→ Un nouveau mode de gestion pour plus de proximité...

Afin de garantir la qualité du service rendu, renforcer la proximité avec l'usager et d'assurer une certaine réactivité du service SPANC, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité revoir le système de gestion du SPANC jusqu'alors assuré en régie directe. Les contrôles des installations étaient alors réalisés par un prestataire. En 2009, le choix s'est porté sur une gestion en régie à autonomie financière, c'est-à-dire que les contrôles sont désormais effectués par des agents de la Communauté de Communes avec un recours à un prestataire de services pour une partie des contrôles.

Les nouvelles missions du service SPANC de la Communauté de Communes :

- Assurer le contrôle des installations neuves ou réhabilitées avec :
 - un contrôle de conception : vérification que le projet d'assainissement non collectif envisagé par le particulier respecte bien les normes en vigueur et les contraintes liées à la configuration de la parcelle, au type de logement et à la nature du sol.
 - un contrôle de bonne exécution : vérification de la conformité du dispositif d'assainissement vis-à-vis du projet validé.
- Assurer le contrôle des installations existantes : Entre 2005 et 2007, les 10 000 installations d'assainissement non collectif du territoire ont été diagnostiquées. Afin de répondre aux objectifs environnementaux et sanitaires, les contrôles des installations ont commencé à être mis en place au début de l'année 2010. D'ici 2015, tous les dispositifs auront été contrôlés par les agents de la Communauté de Communes.
- Editer les rapports de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif
- Assurer une relation directe avec les usagers pour les accompagner dans leur projet d'assainissement ou les conseiller dans leurs travaux de réhabilitation.

Un environnement préservé passe par un traitement efficace des eaux usées. Les eaux usées domestiques sont très polluées et peuvent engendrer des nuisances environnementales et des risques sanitaires. Un bon assainissement limite ces risques et permet de sauvegarder la qualité du milieu naturel (nappes phréatiques, cours d'eau, qualité des sols...)

LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est omniprésente sur notre territoire et vitale pour notre bien-être. C'est pourquoi, la Communauté de Communes se doit de préserver la qualité des milieux aquatiques et des nappes phréatiques, d'assurer une gestion responsable de l'eau et de garantir le bon fonctionnement des rivières, des ruisseaux et des cours d'eau. Les enjeux de cette politique de l'eau sont importants sur le plan environnemental certes, mais aussi sur les plans sanitaire, touristique et économique.

Fait marquant
Année 2009

LE SPANC, UNE GESTION À AUTONOMIE FINANCIÈRE : proximité, qualité et réactivité, voici les objectifs qui ont conduit à une nouvelle gestion du SPANC s'accompagnant de nouveaux moyens et de nouvelles missions.

Le SPANC en chiffres :

Le SPANC d'Erdre & Gesvres a procédé à **283 contrôles de conception**.

93 installations d'assainissement non collectif ont fait l'objet d'un projet de réhabilitation.

199 contrôles de bonne exécution ont été réalisés dont les avis sont majoritairement des avis « favorable avec réserves ».



→ **Création du service Eau et milieux aquatiques**

L'année 2009 a marqué un tournant dans la mise en œuvre de cette nouvelle compétence, avec la création du service Eau et Milieux Aquatiques en fin d'année. Les missions principales de ce service concernent la protection et la mise en valeur des milieux aquatiques et la coordination des actions liées à la reconquête de la qualité des eaux.

Concrètement, les premiers projets mis en œuvre par la Communauté de Communes ont débuté en fin d'année et se poursuivront en 2010 :

- **Réalisation de travaux sur les cours d'eau** avec, comme première réflexion engagée, la réfection des berges au Port de la Rivière à Petit-Mars, mais aussi, d'une manière plus générale, la mise en place d'un plan d'actions pour la restauration et l'entretien des marais de l'Erdre. L'arrachage de la Jussie, mis en place chaque année, restera un des outils pour l'entretien de l'Erdre notamment.
- **Inventaire et cartographie des zones humides et de cours d'eau** : on ne peut protéger sans connaître, c'est pourquoi une priorité est donnée au recensement de toutes les zones humides du territoire afin de mieux les identifier, les analyser et déterminer ensuite les actions à entreprendre.
- **Actions de sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques**. Les actions de la CCEG en la matière doivent trouver écho auprès de tous les habitants du territoire. La mobilisation de tous est essentielle pour faire évoluer les comportements et les habitudes, pour agir ensemble pour la qualité des milieux aquatiques et la préservation du cadre de vie d'Erdre & Gesvres.
- **Coordination et collaboration avec les partenaires de la gestion de l'eau**, notamment avec les syndicats de bassin versant.

Pour remplir ces différentes missions, la CCEG a créé un poste de technicien rivière dont le recrutement a eu lieu au 1er trimestre 2010. Sa mission principale est d'assurer l'animation et la mise en œuvre de toutes les actions techniques ou de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques du territoire.

→ **Mise en œuvre des actions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Estuaire de la Loire (SAGE)**

En 2008, la CCEG a adhéré au Syndicat Mixte de l'EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Naturelle et Navigable) et a émis un avis favorable sur le SAGE. Cela a conduit à la mise œuvre d'actions en collaboration avec l'EDENN, avec la participation de la CCEG au Contrat de Restauration et d'Entretien des Zones Humides et des cours d'eau du bassin versant des marais de l'Erdre (CREZH) :

Plusieurs actions sont prévues pendant 5 ans :

- **la restauration des cours d'eau** : plantations, élagages, renaturation
- **l'entretien régulier des cours d'eau** : curage ponctuel, arrachage de la jussie
- **l'amélioration de la circulation des poissons** : aménagement des ouvrages infranchissables pour les anguilles par exemple
- **la restauration et l'entretien des frayères à brochets**
- **la sensibilisation du public et des acteurs locaux** au bon déroulement des travaux, concertation, information.

**fait marquant
ANNÉE 2009**

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES : un tournant dans la mise en œuvre de la compétence prise en 2007 avec la création du service Eau et Milieux Aquatiques et la mise en place des premières actions.

LUTTER CONTRE LA JUSSIE POUR PRÉSERVER NOTRE BIODIVERSITÉ...

La préservation des milieux aquatiques implique de lutter contre les espèces envahissantes qui prolifèrent au sein des zones humides. C'est le cas de la jussie, plante originaire d'Amérique du Sud, qui bouleverse l'équilibre de la biodiversité des milieux naturels. Son développement dense et rapide restreint l'espace vital des autres espèces entraînant ainsi leur disparition. Chaque année, la CCEG coordonne une vaste opération d'arrachage de la jussie en déployant des moyens humains et matériels conséquents. En 2009, 2,72 tonnes ont été ainsi arrachées. Cette opération représente un investissement de 15 000 euros chaque année.



Favoriser un rééquilibrage actifs - emplois en structurant l'offre économique

Soutenir la dynamique de l'emploi

L'action de la Communauté de Communes en matière d'emploi est orientée de deux manières :

- l'accueil de toute personne du territoire qui est à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'une information,
- l'accueil des entreprises et des employeurs du territoire en recherche de main d'œuvre et d'information sur des sujets de réglementation, de formation ou encore d'aides à l'embauche.

Pour réaliser ses missions d'accompagnement, de conseil, d'information et d'animation, la Maison de l'Emploi travaille en collaboration avec plusieurs structures (service emploi de la CCEG, Mission Locale Nord Atlantique, Pôle Emploi, Associations intermédiaires, structures d'accompagnement des demandeurs d'emploi,...). Ce travail collectif, amorcé depuis plusieurs années, s'est poursuivi en 2009 avec la signature de nouvelles conventions avec les structures d'insertions par l'activité économique notamment. Ces collaborations permettent de créer des synergies et d'élargir les outils d'aide au retour à l'emploi.

UN CONTEXTE DE CRISE AUQUEL DOIT RÉPONDRE LE SERVICE EMPLOI

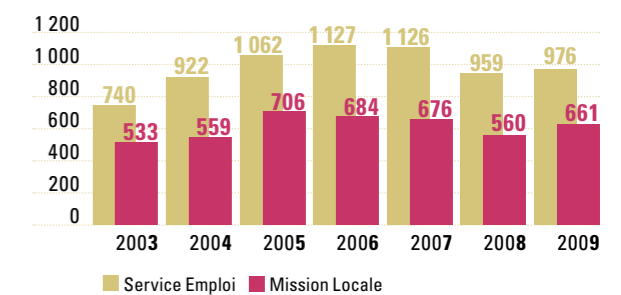
La situation de l'emploi en 2009 s'inscrit dans un contexte difficile de crise économique et sociale, faisant suite aux événements qui ont bouleversé les marchés financiers en fin d'année 2008. Toutefois, l'évolution de l'effectif reçu par le service emploi et la Mission locale reste modérée, +7.8% par rapport à l'année 2008. Cependant, l'élément marquant en 2009 concerne l'évolution importante du nombre de nouveaux inscrits, 584 en 2009. Pour le service emploi cela représente une augmentation de 33% par rapport à l'année précédente.

Le constat fait en 2008 sur la réception de salariés d'entreprises craignant pour leur emploi s'est amplifié, autre effet de la crise. Aujourd'hui, un certain nombre de personnes, licencié pour des raisons économiques, est actuellement accompagné dans leur recherche d'emploi par des cellules de reclassement. Dans ce cas, le service emploi vient en appui des cellules de reclassement.

**fait marquant
ANNÉE 2009**

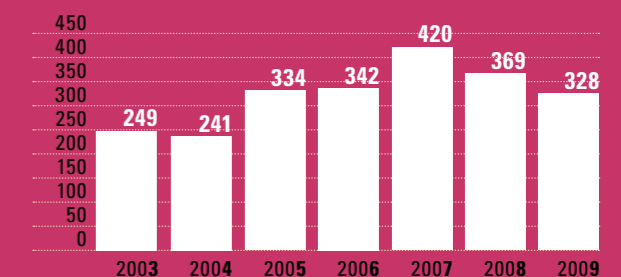
SERVICE À L'EMPLOI : Ouverture de la nouvelle Maison de l'Emploi et de la Formation à Grandchamp-des-Fontaines. L'année 2009 aura également été marquée par le déploiement d'un nouveau plan d'action répondant aux besoins des personnes en recherche d'emploi et des employeurs.

Évolution des effectifs reçus par la Maison de l'Emploi et la Mission Locale



→ **Une baisse confirmée du nombre d'offres enregistrées**

L'évolution négative amorcée en 2008 s'est confirmée l'an dernier, la baisse enregistrée entre les deux dernières années est supérieure à 11%. Le constat fait l'an dernier d'une baisse plus remarquable sur le secteur marchand s'est étendu au secteur non marchand, notamment pour les emplois des services à la personne. On remarque également que le nombre de CDI proposé par les employeurs enregistre une baisse de près de 16%. Les recruteurs ont recours dans un premier temps au CDD et annoncent le CDI comme une éventualité dans le temps.





RÉORGANISATION DU SERVICE, LES PREMIERS RÉSULTATS

→ De nouveaux équipements

Après un an et demi de travaux, la Maison de l'emploi à Grandchamp-des-Fontaines a ouvert ses portes au début de l'année 2009. Ce nouveau bâtiment offre de nouvelles fonctionnalités avec des espaces pour recevoir des partenaires et mettre en place, avec eux, des actions et une offre de services plus large. Ces locaux permettent aussi de recevoir des organismes de formation. Ces nouveaux espaces, bien équipés, permettent un accueil de qualité et les moyens techniques et informatiques favorisent l'accès à l'information.

→ Mise en œuvre du plan d'action

L'ouverture de ces locaux a donc donné une nouvelle impulsion à la mise en œuvre du nouveau mode de fonctionnement décidé en 2008. En 2009, deux comités de pilotage ont été constitués :

Le comité de pilotage de la Maison de l'emploi et de la formation

Il regroupe des élus de la CCEG, des administrateurs de la Mission Locale Nord Atlantique, de l'ANCRE (Association Nortaise des Chômeurs en Recherche d'Emploi) et des techniciens de ces structures. En 2009, le comité de pilotage a travaillé autour d'un plan d'action déployé au cours de l'année sur plusieurs thèmes :

• L'emploi chez les jeunes avec l'opération et le séjour Job d'été,

→ **L'opération Job d'été** : Un accueil spécifique et personnalisé a été mis en place pour accompagner les jeunes dans leur recherche d'emplois saisonniers. Au total, 125 jeunes ont été accueillis dont 32 ont eu une proposition d'emploi.

→ **Le séjour Job d'été** : 12 jeunes âgés de 16 à 17 ans ont participé au séjour organisé par la Communauté de Communes. Durant une semaine, ils ont allié travail et loisir au cœur d'une activité maraîchère (ramassage des échalotes).

• L'emploi chez les seniors avec la mise en œuvre d'un Club de chercheur d'emploi senior,

De septembre à décembre 2009, un groupe a été constitué destiné aux personnes de plus de 50 ans. Accompagnement spécialisé, mise à disposition de moyens, organisation de temps d'animation et d'échanges, voici quelques actions pour favoriser le retour à l'emploi. 7 personnes ont participé à ce groupe ; en décembre, 4 d'entre eux avaient retrouvé un emploi.

• L'information sur un secteur porteur, les services à la personne

Durant une semaine, plusieurs animations se sont tenues (exposition, tables, rencontres...) afin d'informer le public sur les emplois et les structures employeurs du secteur des services à la personne. Cette nouvelle forme d'action a rencontré un excellent retour avec un auditoire particulièrement intéressé.

Le comité de pilotage insertion par l'activité économique

Au cours de l'année 2009, plusieurs rencontres avec les associations intermédiaires et les chantiers d'insertion qui interviennent sur le territoire ont eu lieu et ce, dans l'objectif de travailler autour des conventions d'objectifs et de moyens qui lient ces structures à la CCEG. Ce travail a abouti à une convention transitoire pour une durée d'une année et a surtout servi de tremplin pour envisager, à partir de 2010, une convention triennale avec un objectif de mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics.

LA CYBER-BASE EMPLOI

La Caisse des Dépôts et Consignations et la CCEG se sont alliées dans un projet de cyber-base emploi. Ce projet prévoit à terme deux espaces publics numériques, pour chacun des sites de la Maison de l'Emploi. En 2009, l'espace Cyber-base a été déployé dans les nouveaux locaux de Grandchamp des Fontaines. La Maison de l'Emploi à Nort sur Erdre sera équipée à l'ouverture des nouveaux locaux en cours de construction. Le public accède à la Cyber-base emploi lors des ateliers ou en accès libre. 8 postes informatiques sont à disposition dont 6 utilisables pour les ateliers. Les chargés d'information accompagnent les usagers à l'utilisation de l'outil informatique et à la consultation des sites Internet notamment.



FRÉQUENTATION DES ATELIERS :

- Inscriptions (Mars - Déc) : 163
- Présences aux ateliers : 128
- Projection sur 12 mois : 220
- Taux d'occupation moyen (6 postes à disposition) :
 - 48 % sur l'ensemble
 - 61 % (pole-emploi.fr)
 - 73 % sur les 2 derniers mois
- Nombre ateliers : → 48 réalisés
→ 07 annulés

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont devenues des outils indispensables à la recherche d'emploi et à la conception des dossiers de candidature. De plus, ce sont des compétences de plus en plus demandées par les entreprises dans une grande majorité des secteurs d'activités. La Cyber-base permet de se familiariser avec ces nouveaux outils et favorise ainsi le retour à l'emploi.

Le Développement économique

Le service Développement Economique d'Erdre & Gesvres travaille conjointement avec le service Emploi pour :

- contribuer au développement des entreprises du territoire et accroître sa compétitivité de manière à le rendre attractif aux yeux des porteurs de projets ;
- être une terre d'accueil des entreprises ;
- contribuer à créer des conditions favorables à l'emploi.

Les actions en matière de développement économique ont été structurées autour de 3 axes :

- l'accès à l'immobilier d'entreprises,
- l'accompagnement des projets d'entreprises,
- l'animation et la promotion économique.

ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'ENTREPRISES

→ L'hôtel d'entreprise d'Erdre & Gesvres a ouvert ses portes...

L'année 2009 a vu l'aboutissement d'un projet qui permet d'aller plus loin dans l'accompagnement des créateurs d'entreprises. Depuis le 1er novembre, ce nouvel outil, implanté sur le parc d'activités Erette - Grand'haie à Grandchamp des Fontaines, accueille les entreprises de moins de trois ans à la date d'entrée dans les locaux. Cet hôtel d'entreprise, est composé de quatre ateliers de 130m² chacun et d'un immeuble tertiaire offrant 14 bureaux de 12 à 25 m². Les tarifs de locations, inférieurs au coût du marché, permettent de ne pas alourdir les charges de l'entreprise dans sa phase de démarrage. De plus, la proximité avec d'autres jeunes structures permet au chef d'entreprise de sortir de son isolement et offre la possibilité de travailler en « réseau ». En savoir plus sur l'Hôtel d'entreprises, consulter site Internet de la Communauté de Communes : <http://www.cceg.fr>

→ Erdre & Gesvres Initiative

Erdre & Gesvres Initiative (EGI), comité local de prêt de Pays de Châteaubriant Initiatives, développe également des actions en direction des créateurs d'entreprises :

- La 5^e édition des Ateliers de la création a réuni plus de 70 personnes qui ont pu rencontrer des professionnels pour les aider et les conseiller dans leur projet de création ou de reprise d'entreprises.
- La mise en place d'un comité de parrainage, composé de chefs d'entreprise qui parrainent des créateurs soutenus par Erdre & Gesvres Initiative,
- 23 prêts d'honneur ont été accordés par EGI pour un montant de prêt moyen de 6 000 € par projet,
- Plus de 80 porteurs de projet ont été reçu par EGI, profitant d'un accompagnement personnalisé

ANIMATION ÉCONOMIQUE : LES ÉLUS À LA RENCONTRE DES ENTREPRISES

En matière d'animation économique, la Communauté de Communes s'attache à développer un véritable réseau d'entreprise sur son territoire. De janvier à mars 2009, la Communauté de Communes a organisé les « 12/14 », temps d'échanges et de rencontres entre les élus et les entreprises. Ces « visites », programmées sur le temps du déjeuner, ont permis de mettre en relation les entreprises installées sur les parcs d'activités. A travers ces échanges, les élus ont pu identifier les préoccupations et les attentes des entreprises en leur apportant des réponses concrètes et précises.

fait marquant ANNÉE 2009

ANIMATION ÉCONOMIQUE, de nouveaux outils pour accompagner les créateurs ou repreneur d'entreprises sur le territoire d'Erdre & Gesvres avec notamment l'ouverture de l'Hôtel d'entreprises sur le Parc d'activités Erette Grand'Haie.



4 RÉUNIONS

- Erette/Grand'haie,
- La Sangle/La Pancarte,
- Ragon
- Biliais Deniaud-IV Nations.

Plus de 180 entreprises rencontrées. Problématiques abordées : haut débit, signalétique, sécurité, transport en commun, recrutement.

LA COMMERCIALISATION DES PARCS D'ACTIVITÉS

L'implantation d'entreprises nouvelles et la dynamique de commercialisation des parcs d'activités sont la preuve de l'attractivité du territoire. Cela s'est traduit par une forte commercialisation des parcs d'activités ces dernières années. En 2009, les actes de vente et compromis signés ont représenté 11,4 hectares. 13 nouvelles entreprises se sont implantées sur Erdre & Gesvres, permettant ainsi de créer ou de maintenir une centaine d'emplois.

VERS UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE PARC D'ACTIVITÉS

L'aménagement de nouveaux espaces est indispensable pour répondre aux besoins des entreprises locales et favoriser l'implantation de nouvelles activités génératrices d'emplois. En 2009, des aménagements ont été réalisés comme la réhabilitation de la voirie sur le parc d'activités du Chemin des Vignes, à Petit Mars.

Plusieurs phases d'études ont été menées afin d'étendre les parcs d'activités sur le territoire. Ces aménagements sont conçus de manière à allier respect de l'environnement (travaux, intermodalité des déplacements...), aménagement équilibré et durable du territoire (intégration dans le paysage local, maillage des parcs d'activités...) et dynamisme économique. C'est le cas pour l'extension du parc d'activités stratégique Erette/Grand'Haie à Héric et Grandchamp des Fontaines dont les travaux débiteront au milieu de l'année 2010, mais aussi d'autres parcs d'activités : « La Baumondière » à Sucé sur Erdre, « La Pancarte III » à Nort sur Erdre, « La Haute Noë » à Saint Mars du Désert.

De nouveaux parcs sont également à l'étude, « La Belle » à Les Touches, « Bellevue » et « Belle Étoile » à Grandchamp des Fontaines et le « Pigeon Blanc » à Treillières.

LA CHARTE D'ORIENTATION COMMERCIALE, UNE RÉPONSE AUX ENJEUX ÉCONOMIQUES FUTURS

Le projet de territoire d'Erdre & Gesvres prévoit plusieurs objectifs, notamment un développement urbain solidaire et équilibré. Dès lors, il y a une nécessité de disposer d'une organisation commerciale du territoire tenant compte de ces objectifs. L'élaboration de la Charte est entrée dans une phase finale en 2009, sa signature est prévue dès le 1^{er} semestre 2010. Pour ce projet, la Communauté de Communes s'est entourée de deux partenaires, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La signature de la Charte va permettre d'amorcer un premier travail qui s'appuiera sur les PLU de chaque commune du territoire à travers d'un accompagnement spécifique.



LES TROIS AXES DE LA CHARTE :

- **Intégrer le commerce dans une politique d'aménagement du territoire**
- **Favoriser un appareil commercial respectueux de l'environnement**
- **Développer un appareil commercial répondant aux besoins des habitants et des consommateurs d'Erdre & Gesvres**



Une nouvelle stratégie touristique

En 2007, la Communauté de Communes, en partenariat avec les Offices de Tourisme, a élaboré sa stratégie touristique.

En 2009, une étape essentielle a été franchie marquant un tournant dans la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie. Après un travail de plus d'une année, l'Office de Tourisme Erdre & Gesvres est né de l'union des deux Offices de Tourisme au sein d'un seul Conseil d'Administration.

OPTIMISER L'ORGANISATION TOURISTIQUE POUR DÉVELOPPER LE RAYONNEMENT D'ERDRE & GESVRES

→ La naissance de l'Office de Tourisme Erdre & Gesvres

En novembre dernier une assemblée constitutive a officiellement rassemblé les offices de tourisme de Nort-sur-Erdre et de Sucé-sur-Erdre au sein d'une structure commune : l'Office de Tourisme Erdre & Gesvres. Ce projet est l'aboutissement d'une année d'études et de concertations entre la CCEG et l'ensemble des acteurs locaux. La mise en marche de l'Office de Tourisme Erdre & Gesvres donne un nouvel élan au développement d'une politique touristique attractive, cohérente et visible du territoire. La collaboration entre les deux structures permet de porter la stratégie touristique d'Erdre & Gesvres à l'échelle communale, intercommunale, départementale et régionale. La création de l'Office de Tourisme Erdre & Gesvres permet à toutes les forces vives du territoire d'être rassemblées au sein d'un seul Conseil d'Administration. Cette synergie favorise les relations entre tous les acteurs locaux. Sur le terrain, les bureaux de Sucé-sur-Erdre et de Nort-sur-Erdre seront maintenus afin d'assurer un service d'information de proximité. La collaboration entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme doit permettre d'assurer l'unité du territoire et la promotion de son patrimoine naturel, historique et culturel.

→ L'émergence d'un nouveau Pays Touristique en Loire Atlantique

Afin de favoriser l'émergence d'un secteur d'activité considéré comme porteur de développement local et générateur d'activités économiques pour les territoires, les Communautés de Communes d'Erdre & Gesvres et de la Région de Blain se sont réunies à plusieurs reprises afin de travailler ensemble sur un partenariat touristique. En 2009, le Conseil général, la CCEG et la CCRB ont signé un Contrat d'Animation et de Développement Touristique (CADT). Ce contrat va favoriser l'émergence d'un Pays Touristique composé des deux intercommunalités pour développer des projets communs ayant pour but de valoriser le territoire, de promouvoir et développer l'offre touristique autour du Canal de Nantes à Brest. Dès 2010, les premières actions seront mises en œuvre dans le cadre du CADT.

fait marquant ANNÉE 2009

ORGANISATION TOURISTIQUE : L'année 2009 a vu la naissance de l'Office de Tourisme Erdre & Gesvres. Un événement qui donne une nouvelle dimension à la stratégie touristique d'Erdre & Gesvres

LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES EN ERDRE & GESVRES

- Participation au Salon du Tourisme
- Organisation, avec les Pays de Châteaubriant et d'Ancenis, de journées portes ouvertes des gîtes et chambres d'hôtes durant deux jours. Une centaine de personnes a pu visiter plusieurs structures d'hébergement sur le territoire d'Erdre & Gesvres.
- Organisation de 10 sorties nature en collaboration avec le Pays d'Ancenis et de Châteaubriant. Plus de 170 personnes ont pu participer à ces sorties alliant découverte de la faune et de la flore et randonnée.
- Floralies 2009 : L'Office de Tourisme a accompagné la participation de la Communauté de Communes à la 10^e édition des Floralies sur le thème « Le pouvoir des fleurs » par l'animation d'un stand pour promouvoir le territoire. Les créations des services « Espace Vert » des 12 communes d'Erdre & Gesvres ont été exposées au public.
- Événements :
 - « A Dimanche au Canal », pique nique géant sur le site de Bout de Bois
 - Participation à la mise en place des RDV de l'Erdre sur le territoire d'Erdre & Gesvres en août 2009
 - Exposition des œuvres de deux artistes peintres durant l'été au sein des bureaux de l'Office de Tourisme

En 2009, les Offices de Tourisme ont accueilli plus de 15 000 visiteurs, signe du potentiel touristique et de l'attrait du territoire d'Erdre & Gesvres.



Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services

Habitat

Une politique communautaire pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs d'Erdre & Gesvres

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en juin 2006, définit les objectifs et les principes de la politique mise en œuvre sur le territoire visant à répondre aux besoins en logement, et à assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logement.

MAINTENIR LE RYTHME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SUR LE LONG TERME

→ Développement de l'offre foncière urbanisable par l'adaptation des PLU (Plans locaux d'urbanisme)

Le code de l'urbanisme prévoit la mise en compatibilité des PLU municipaux avec le PLH dans les 3 ans qui suivent l'adoption de ce dernier.

En 2009, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux s'est poursuivie avec la prescription de révision générale des POS (Plan d'Occupation des Sols) de Casson, Fay de Bretagne et Notre Dame des Landes pour les transformer en Plan Local d'Urbanisme devant intégrer les orientations du Plan Local de l'Habitat.

→ Création de réserves foncières pour l'habitat grâce au Programme d'Action Foncière (PAF)

L'action prioritaire du PLH est de permettre à la CCEG d'acquérir des terrains à la demande des communes, suite à la mise en œuvre du droit de préemption ou à l'amiable, pour la construction de logements sociaux à court, moyen ou long terme. Ce moyen d'action doit permettre de réduire la part du coût du foncier dans les opérations de construction de logements locatifs sociaux et en accession sociale et ainsi en favoriser le développement.

En 2009, à la demande des communes, la CCEG a acquis 6 terrains destinés à des opérations de construction de logements, d'une superficie totale de 1,6 ha, pour un montant de 907 586 €. Ces acquisitions se répartissent de la façon suivante :

- **Dans le cadre du PAF Habitat** (acquisition dans des zones à urbaniser), la CCEG a acquis 1 terrain de 0,68 ha pour un montant de 214 546 €. Le budget 2009 alloué à cette action s'élevait à 900 000 €.
- **Dans le cadre du PAF Communal** (acquisition dans des zones urbanisées), la CCEG a décidé de se porter acquéreur de 5 terrains, représentant une superficie totale de 0,91 ha, pour un montant de 693 040 €. Le budget du PAF communal s'élevait à 840 000 € en 2009.

Le bilan 2009 n'est pas satisfaisant, notamment en ce qui concerne le PAF Habitat. En effet, les acquisitions au titre du PAF sont très inférieures à l'objectif annuel de 12 ha. Les communes sont donc à nouveau incitées à utiliser cet outil afin de lancer, à court terme, des opérations de construction de logements dans les zones urbanisées (PAF Communal), et d'anticiper sur les opérations qu'elles entendent lancer à moyen et long terme dans les zones à urbaniser (PAF Habitat).

→ Soutien à la mise en œuvre de politiques d'intervention urbaine

Cette action consiste à accompagner les communes dans le choix et le suivi des opérations de renouvellement urbain ou d'extension urbaine qu'elles engagent pour assurer leur développement. En 2009, la Communauté de Communes a participé à plusieurs réunions à la demande des communes afin d'évoquer les opérations de construction ou d'aménagement d'habitat engagées ou projetées. Ce fut le cas par exemple du lotissement du Dareau à Petit Mars ou de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Vireloup à Treillières.

FAIT MARQUANT ANNÉE 2009

Le **PASS FONCIER®**, un nouveau moyen d'action pour faciliter l'accession à la propriété. En début d'année 2009, la Communauté de Communes a travaillé à la mise en place de ce dispositif avec une attribution des premières aides dès septembre 2009.

Depuis la création du PAF (Habitat + Communal) mi-2006, **16 terrains destinés à des opérations de construction de logements représentant 12,05 Ha ont été acquis, pour un montant de 2,73 millions d'euros.**



→ Favoriser la qualité urbaine et paysagère des opérations, en améliorer la densité

La réflexion engagée en 2008 sur la mise en œuvre d'une charte permettant d'améliorer la qualité des extensions urbaines dans les communes s'est poursuivie en 2009. Une formation a été organisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) début 2009. Cette formation, destinée aux élus et techniciens sur la création de nouveaux quartiers d'habitat, va permettre d'enrichir le travail sur la charte et de mener des actions cohérentes et collectives sur la qualité environnementale et la densité des opérations d'aménagement à vocation d'habitat. Suite à ce programme de formation, un groupe de travail composé d'élus et techniciens intercommunaux, du Conseil de développement et du CAUE a été créé pour réaliser cette charte.

Ces orientations sont intégrées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de secteur d'Erdre & Gesvres : aller vers de nouvelles formes urbaines économes en espace et respectueuses de l'environnement.

DIVERSIFIER LES INTERVENTIONS POUR GARANTIR L'ACCÈS AU LOGEMENT

L'objectif recherché, à travers cet axe du PLH, est de contribuer à la diversification de l'offre de logements, en matière de statut d'occupation (locatif / accession à la propriété), de typologie (collectif, individuel groupé et individuel pur) ou encore de prix (accession abordable, locatif social, etc), afin de permettre aux habitants actuels et futurs du territoire de trouver un logement correspondant à leurs besoins et à leur capacité financière.

→ Programmation concertée de logements locatifs sociaux

Afin de garantir un équilibre et une cohérence entre l'offre de logement et la demande et d'atteindre les objectifs du PLH à moyen et long terme, une réunion a été organisée dans chacune des communes. Ces rencontres ont abouti à l'élaboration d'un tableau de bord de l'ensemble des projets de création de logements dans toutes les communes jusqu'à 2012, date de fin du PLH. Ce tableau de bord sera ajusté et adapté chaque année. Ces rencontres annuelles permettront également de faire un point sur l'avancement des projets et contribueront ainsi à un programme concerté et planifié pour répondre aux enjeux du PLH.

→ Soutien au développement du logement locatif social

Le nombre de logements sociaux peut-être considéré comme très faible au regard des besoins, environ 515 demandes en attente fin 2009. C'est pourquoi, les élus ont mis l'accent sur la nécessité de rattraper un certain retard. Ils ont fixé pour objectif moyen, variable selon les secteurs de la CCEG, que les logements locatifs sociaux représentent 17,50% de la construction neuve chaque année et 20% pour les futurs pôles structurants de Nort-sur-Erdre et de Treillières / Grandchamp-des-Fontaines (Belle Étoile). Au cours de l'année 2009, 26 nouveaux logements locatifs sociaux ont été livrés. Les résultats sont donc inférieurs à ce qui a été fixé (70 logements par an). Les nouveaux documents d'urbanisme en vigueur devraient désormais permettre de mieux faire respecter les objectifs en matière de locatif social, y compris dans les opérations d'aménagement privées. Ce niveau de production insuffisant devrait être compensé en 2010 : le Conseil général (délégué des aides à la pierre) ayant programmé le financement de 89 logements locatifs sociaux.



Selon les chiffres de la Direction Régionale de l'Équipement pour l'année 2009 (source SITADEL) **544 nouveaux logements ont été mis en chantier sur le territoire de la CCEG**. Ce chiffre est supérieur au prévisionnel du PLH (460 logements). Au cours de la période 2007-2009, ce sont en moyenne 499 logements qui ont été commencés chaque année, soit un résultat quasiment équivalent à ce que prévoit le Plan Départemental de l'Habitat (500 logements/an).

Afin d'atteindre les objectifs fixés et d'inciter à la construction de logements locatifs sociaux, la CCEG met à disposition des organismes HLM une double aide :

- une compensation d'une éventuelle surcharge foncière (maximum 3 000 € maximum / logement),
- une autre en contrepartie de l'effort fait en matière de qualité environnementale et de performance énergétique (maximum 3 000 € / logement).

210 000 € étaient inscrits en 2009 pour le financement de ces aides, un montant comparable à l'année 2008 (205 000 €).

Le nombre de logements locatifs sociaux subventionnés par la CCEG a été multiplié par 3 par rapport à l'année 2008, passant de 22 à 67 en 2009 pour un montant de 98 520 €.

La CCEG apporte également son soutien au logement locatif social en se portant garant, à la demande des organismes HLM, du remboursement des emprunts qu'ils contractent auprès d'organismes bancaires pour la construction de logements (PLUS et PLA-I). Au cours de l'année 2009, des garanties d'emprunt ont été accordées pour un montant total de 5 582 471 € alors qu'en 2008 cela représentait une somme de 681 483 €.

→ Soutien à la réalisation de logements en accession sociale

Mise en place du dispositif PASS-FONCIER®

Le PASS-FONCIER® est un dispositif entré en vigueur au niveau national le 1^{er} janvier 2007. Il permet à un ménage primo-accédant de dissocier le paiement du logement de celui du terrain, ce dernier étant acquis par un organisme collecteur du « 1% logement » ou faisant l'objet d'un prêt à remboursement différé. LE PASS-FONCIER® permet à l'accédant de bénéficier d'une TVA à 5,5% au lieu de 19,6% sur l'ensemble de l'opération ainsi que certaines garanties (relogement, rachat).

Le PASS-FONCIER® a été mis en place sur le territoire en février 2009 et les premières aides ont été attribuées à partir de septembre. Le budget annuel alloué au dispositif s'élève à 144 000 €. En 3 mois d'existence, 34 000 € ont été versés au titre du PASS-FONCIER® (10 projets financés). Un très bon lancement laissant entrevoir que l'objectif de 60 logements aidés par an sera atteint en 2010.

En parallèle, le Prêt Social Location-Accession (PSLA), autre outil d'aide à l'accession sociale à la propriété, est toujours opérationnel ; cependant aucun logement de ce type n'a été mis en chantier en 2009.

→ Amélioration et adaptation du parc de logements privés existant

En 2009, un travail a été engagé avec le SPANC pour la mise en place d'une aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs, opérationnelle dès 2010. Ce dispositif d'aides doit permettre de soutenir financièrement la mise en œuvre de travaux de réhabilitation pour contribuer à améliorer le traitement des eaux usées et ainsi limiter les impacts environnementaux du parc de logements sur le territoire.

STRUCTURER LA COMPÉTENCE HABITAT D'ERDRE & GESVRES

→ Observatoire de l'habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) « doit définir les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire ». En 2009, la CCEG a participé au Comité d'Animation des Dispositifs d'Observation Locaux (CADOL), piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). La CCEG est désormais destinataire d'un ensemble d'indicateurs dont la sélection a été faite en commun avec l'ensemble des participants (DREAL, Direction Départementale de l'Équipement, Union Sociale pour l'Habitat), ce qui lui permet d'adapter les actions à mener sur la base d'une analyse et d'une évaluation de ces données.



RAPPEL

L'objectif à atteindre au vu du PLH : les logements en accession sociale doivent représenter 15% de l'ensemble des logements mis en chantier chaque année.



RENCONTRE AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

Une rencontre entre élus et bailleurs sociaux a été organisée en début d'année. Cette réunion a été l'occasion de leur présenter la politique de la Communauté de Communes en faveur du logement social.



→ Développement et gestion du parc de logements d'urgence

L'objectif du PLH est que chaque commune se dote d'au moins un logement d'urgence afin de faire face aux besoins. Cet objectif est intégré au contrat de territoire signé avec le Conseil général de Loire-Atlantique. Sur la période 2007-2009, les communes de Sucé sur Erdre et Les Touches se sont dotées chacune d'un logement d'urgence. La signature du Contrat de Territoire Départemental signé à la fin de l'année 2009 prévoit une enveloppe de 190 000 € pour la mise en place de ce type de logements. En 2009, 7 communes disposaient de logements d'urgence.

En décembre 2009, la commune de Notre-Dame-des-Landes a déposé un dossier pour la construction d'un logement. Vigneux-de-Bretagne envisage également la réalisation d'une opération. La CCEG accompagne les communes dans le montage de ce type d'opération et propose une aide au montage des dossiers de subventions. L'ensemble de ces démarches est effectué en concertation avec les associations assurant l'Accompagnement Logement Individualisé (ALI) des personnes accueillies dans ces logements.

→ Accueil des Gens du Voyage

Un nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

En 2009, un nouveau schéma départemental a été élaboré pour la période 2010-2016 en concertation avec les représentants de l'État, du Conseil général, des EPCL et des communes compétentes en la matière, des gens du voyage et des organismes sociaux. Concrètement, la CCEG a participé aux ateliers de travail et aux réunions de préparation. Sur le territoire d'Erdre & Gesvres, le schéma prévoit la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage à Vigneux de Bretagne, ainsi que la réalisation de terrains familiaux ou de logements adaptés pour quatre familles. En effet, au 1^{er} janvier 2009, la commune a franchi le seuil des 5 000 habitants. La capacité de cette aire d'accueil est définie au vu des besoins actuels et futurs de la population.

La CCEG assure l'entretien et les réparations de ces aires d'accueil, ainsi que le suivi de gestion, qui est confiée à l'entreprise VAGO. Le budget annuel alloué à cette compétence est de 85 000 € auxquels viennent s'ajouter les frais d'entretien.

La CCEG intervient en outre pour assurer le règlement des litiges (dégradations, impayés principalement) lorsque le prestataire a épuisé les moyens dont il dispose.

En 2009, le parc de logements d'urgence compte 8 logements conventionnés au titre de l'aide aux organismes, réservé à titre temporaire aux personnes défavorisées :

- 2 à Treillières,
- 1 à Saint-Mars-du-Désert,
- 1 à Les Touches,
- 1 à Fay-de-Bretagne,
- 1 à Grandchamp-des-Fontaines,
- 1 à Nort-sur-Erdre,
- 1 à Sucé-sur-Erdre.

Le territoire de la Communauté de Communes compte trois aires d'accueil :

- Nort sur Erdre :
9 emplacements
- Sucé sur Erdre :
4 emplacements
- Treillières :
4 emplacements

UNE ÉTUDE SUR LE LOGEMENT TEMPORAIRE DES JEUNES EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Le 1^{er} octobre 2009, une étude a été présentée devant la commission habitat de la CCEG. Cette étude porte sur le logement temporaire des jeunes sur le territoire de la CCEG. Elle fait suite à un constat : « le Programme Local de l'Habitat n'aborde pas la question du logement temporaire pour des jeunes en situation de mobilité du fait de leur insertion professionnelle ou n'apportant pas les garanties pour accéder directement à un logement locatif durable. »

L'étude s'est orientée vers trois objectifs :

- Tenter d'évaluer les besoins en logement temporaire, aux niveaux quantitatif et qualitatif, des jeunes de 16 à 30 ans en situation d'insertion professionnelle (stagiaires, apprentis, intérimaires, CDD, périodes d'essai de CDI),
- Identifier les solutions qui s'offrent à eux lorsqu'ils souhaitent résider sur le territoire de manière temporaire,
- Proposer des solutions pour répondre aux besoins éventuellement identifiés.

Les conclusions de l'étude ont mis en avant des besoins mais difficilement quantifiables, qui devront être affinés, en concertation avec les acteurs locaux concernés.

Le CLIC accompagne les personnes âgées et leur famille

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, créé en 2006, en partenariat entre la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres et celle de la Région de Blain, exerce son activité sur le territoire de ces deux intercommunalités. Structure de coordination et de concertation autour de la personne âgée, le CLIC est un service gratuit à disposition des personnes de plus de 60 ans et de leurs familles.

→ Une activité en constante progression

Les activités du CLIC avaient atteint un niveau important en 2008 avec +34% d'augmentation des dossiers. Cette augmentation s'est confirmée en 2009 avec près de 469 dossiers de demandes (visites à domicile, mises en place du dispositif de maintien à domicile, accompagnements de la personne âgée et de son entourage, suivis du maintien à domicile) qui ont pu être traités, soit une augmentation de 18% de l'activité du CLIC par rapport à l'année précédente. Au total, 381 personnes ont été aidées en 2009.

→ De plus en plus de situations complexes

Leur nombre a doublé de 2008 à 2009. Les situations complexes se définissent par l'implication de plusieurs intervenants, avec un besoin de suivi dans la durée. Plusieurs critères sont pris en compte :

- manque de contacts familiaux,
- pathologies multiples,
- isolement,
- maltraitance,
- contexte environnemental difficile (salubrité des logements par exemple), ...

Afin d'apporter des solutions concrètes et adaptées face à ces situations, des cellules de concertation regroupant l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes fragilisées ont été mises en place. Au total, 124 cellules de concertations ont été réunies en 2009 pour coordonner l'action des professionnels autour de ces situations complexes.

→ Une Charte pour coordonner et animer le réseau des professionnels

Les actions de coordination et de transmission d'informations sont essentielles pour répondre au mieux aux différentes situations et assurer un accompagnement adapté. C'est pourquoi, à partir de septembre 2009, le CLIC et les représentants de chaque acteur intervenant auprès des personnes âgées se sont réunis pour élaborer une charte partenariale. Objectif : assurer une coordination opérationnelle de tous les acteurs en adoptant des valeurs, des pratiques et des principes éthiques communs. Ces réunions ont également permis de consolider le réseau de professionnels avec une dynamique d'échanges interdisciplinaires et inter institutionnels. Le fruit de ce travail collectif a abouti à l'élaboration de la charte ouverte à la signature des professionnels de la gérontologie du territoire depuis l'assemblée des partenaires du 05 mai 2010.

En parallèle de la mise en œuvre de cette charte, des actions collectives ont été organisées par le CLIC avec la poursuite des groupes de paroles sur « l'accident vasculaire cérébral ». D'autres actions menées en collaboration avec des professionnels ont été programmées en 2009 : des ateliers de « prévention santé » en partenariat avec la mairie de Treillières, une conférence sur l'audition en partenariat avec le réseau « Bien vieillir » sur la commune de Fay de Bretagne ainsi que des ateliers sur le « Bien vieillir » organisés par la MSA sur Blain.

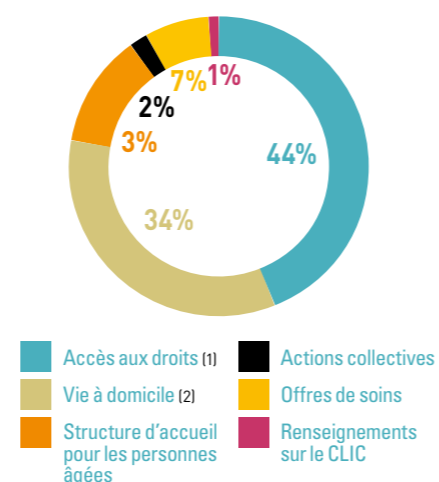
FAIT MARQUANT ANNÉE 2009

DES SITUATIONS COMPLEXES EN FORTE HAUSSE, en 2009 l'augmentation de l'activité du CLIC s'est accompagnée d'une forte progression du nombre de ces situations qui ont doublées en une année.

LES CHIFFRES CLÉS DU CLIC D'ERDRE & GESVRES ET DE LA RÉGION DE BLAIN EN 2009

- 381 personnes aidées au total
- 469 dossiers de demandes traités
- une activité en hausse de 21 %
- 1 206 entretiens (personnes âgées, familles, professionnels)
- 10 287 : nombre de personnes de plus de 60 ans résidant (sur les 16 communes desservies par le CLIC).

NATURE DES DEMANDES



(1) L'accès aux droits regroupe l'ensemble des éléments relatifs à la fiscalité, la protection sociale, les aides financières, la protection juridique...
(2) La Vie à Domicile correspond aux aides mises en place dans le cadre du maintien à domicile : Aide à Domicile, Prise en charge des Soins d'hygiène...



Handicap : au cœur de la politique communautaire

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit que toute commune, sans distinction démographique, doit établir un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE), destiné à rendre accessibles les circulations piétonnes et aires de stationnement aux personnes en situation de handicap.

Pour y parvenir, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres a mis à disposition des communes qui le souhaitent sa compétence Etudes, destinée à les accompagner dans la définition et la mise en place de leur PAVE. Cet accompagnement, en cohérence avec le projet de territoire, se décline en 3 phases :

- Phase I : Sensibilisation/Pré-diagnostic
- Phase II : Diagnostic détaillé
- Phase III : Plan d'actions

Une Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) à la composition tripartite a été constituée en 2008. Chargée de dresser un constat de l'accessibilité en matière de voirie/espaces publics et de cadre bâti existant, elle constitue une véritable force de proposition. Sa sous-commission voirie/espaces publics est spécifiquement chargée du suivi du PAVE.

Fin 2009, chaque commune a adopté la démarche PAVE en Conseil Municipal, des groupes de travail communaux transversaux se sont constitués et des itinéraires d'intervention ont été définis.

L'objectif étant de parvenir, fin 2010, à l'adoption d'un PAVE prenant en compte les enjeux d'accessibilité des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite dans une logique de continuité des cheminements.

Développer l'accès au transport en toute sécurité...

UNE PRIORITÉ DONNÉE À LA SÉCURITÉ ET À LA PRÉVENTION...

La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres s'associe à la volonté du Conseil Général pour mettre la sécurité au centre des préoccupations dans l'organisation des transports scolaires. En 2009, plusieurs actions de prévention ont ainsi été engagées.

→ La démarche qualité des points d'arrêt

En 2009, une démarche de qualité des points d'arrêt a été entreprise par la Communauté de Communes avec le soutien du Conseil général. Ce projet vise à mieux organiser la desserte scolaire en optimisant la répartition des points d'arrêt et en y assurant une plus grande sécurité. Au total, ce sont plus de 500 points d'arrêt et leur cheminement qui vont être expertisés par une commission de sécurité composée d'élus et de techniciens, de la commune concernée, de la CCEG, du Conseil général (Services des Transports et Infrastructures) et des transporteurs, d'ici à 2013 sur le territoire d'Erdre & Gesvres.

Tous les arrêts conservés seront ensuite identifiés physiquement au sol par un zébra jaune sur voie communale et sur voie départementale. Cette signalétique permettra à chaque enfant d'attendre son autocar au point d'arrêt officiel et aux conducteurs de repérer rapidement leurs arrêts.

FAIT MARQUANT ANNÉE 2009

L'ensemble des communes du territoire a adopté la démarche du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). Une avancée majeure qui va permettre d'assurer la concrétisation de ce projet d'accessibilité sur tout le territoire d'Erdre & Gesvres.



FAIT MARQUANT ANNÉE 2009

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION, maître mot des actions menées par la Communauté de Communes en collaboration avec le Conseil général. Parmi ces actions, le lancement de la démarche qualité des points d'arrêt, projet d'envergure qui va permettre d'optimiser la desserte scolaire et d'y assurer une plus grande sécurité.



→ **Création d'un emploi « Agent de Qualité, Sécurité, Prévention »**

Philippe Romagon Rabineau a été recruté en septembre pour assurer la prévention, la médiation et la sécurité des transports scolaires via, entre autre, l'accompagnement des collégiens au quotidien. Ce renfort permet d'assurer un lien entre les 3 200 élèves transportés, les 2 500 familles, les 40 établissements et les 53 conducteurs. Sa mission consiste également à conduire la démarche qualité des points d'arrêt en étroite collaboration avec le Conseil général.

→ **L'opération Gilet Jaunes**

La Loire-Atlantique a été le premier département à décider la mise en place de **l'obligation du port du gilet jaune** pour tous les collégiens en 2009. La Communauté de Communes s'est associée à la mise en œuvre de ce dispositif qui a été effectif dès novembre.

→ **Les exercices d'évacuation et de sensibilisation**

Pour assurer l'efficacité de ces différentes actions, il est pertinent de mener, en parallèle, **des opérations de sensibilisation et de prévention**. L'implication, la collaboration et l'investissement des élèves et des familles sont des facteurs essentiels pour contribuer à garantir la sécurité de tous. C'est pourquoi, en 2009, la Communauté de Communes a organisé des journées de sensibilisation et de prévention routière pour tous les élèves de CM2 du territoire. Ces opérations ont été réalisées en collaboration avec l'Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP). Son objectif : améliorer la qualité et la sécurité dans les transports collectifs de jeunes. Cette opération sera renouvelée en 2010.

POUR UN SERVICE ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

Afin de permettre l'accès au transport scolaire au plus grand nombre, la Communauté de Communes a adopté un tarif ajusté en fonction du quotient familial, considérant ainsi le revenu et la composition des familles. Cette nouvelle grille tarifaire a été mise en place dès la rentrée de septembre 2009.

LILA À LA DEMANDE, UN TRANSPORT SIMPLE, PRATIQUE ET ADAPTÉ AUX HABITANTS

En vue d'une prochaine extension du service Lila à la Demande, une enquête a été menée sur le territoire auprès des usagers afin de recueillir leur perception du service, leurs habitudes d'utilisation et les évolutions qu'ils souhaiteraient voir apporter à ce mode de transport.

Les résultats de cette enquête dressent un bilan positif du service et une satisfaction générale de la part des utilisateurs. Elle a permis d'identifier les besoins et les attentes des usagers et constituer ainsi une base de travail intéressante pour prévoir une évolution du service et des prestations. Les conclusions de cette enquête vont orienter les choix de la Communauté de Communes et du Conseil général pour enrichir l'offre du service Lila à la Demande dès l'année 2010.



LE TRANSPORT SCOLAIRE EN CHIFFRE

- **4 500 élèves transportés chaque jour** sur le territoire dont 3 200 par le service transport de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres
- Environ **500 points d'arrêt sur 17 communes** desservis par le service transport de la CCEG
- Plus de **100 circuits** gérés directement par la CCEG destinés aux élèves du primaire et du secondaire
- **53 conducteurs** assurent les trajets
- **28 accompagnateurs** sont présents dans les cars destinés aux élèves du primaire
- **40 établissements** desservis chaque jour
- **6 entreprises de transports** mandatées pour assurer le service
- Le transport scolaire représente un budget annuel d'environ **2,5 millions d'euros**
- Le Conseil Général octroie une **subvention de 83 % du coût brut du transport à la CCEG**

LILA À LA DEMANDE EN CHIFFRES

- **1 840 voyages** organisés en 2009, d'une distance moyenne de 23 km
- Environ **800 personnes** inscrites au service Lila à la Demande sur le territoire d'Erdre & Gesvres dont 140 utilisateurs réguliers, au 31/12/09. Le nombre d'utilisateurs augmente chaque année, évolution mesurée entre 2007 et 2008, à hauteur de 13%.
- Plus de **40 000 km** parcourus en 2009
- **68 %** ont plus de 60 ans, **20 %** ont entre 18 et 59 ans et **12 %** ont moins de 18 ans.
- **50 %** du coût du service est assuré par le Conseil général, l'autre moitié est financée par la **Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres**.

Développer et soutenir **l'action culturelle**

La Communauté de Communes poursuit le développement de son projet culturel autour de trois axes majeurs :

- Une action culturelle et artistique concertée à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- Le développement d'une politique du livre et de la lecture publique,
- Le soutien au dynamisme culturel du territoire

A travers son action, la CCEG souhaite développer et diversifier l'offre culturelle pour tous. La mise en œuvre de ce projet contribue également à l'éducation artistique et culturelle, notamment pour les plus jeunes. En menant une action concertée et coordonnée avec les acteurs locaux (culture, petite enfance, jeunesse), le projet culturel d'Erdre & Gesvres permet d'entretenir une certaine cohésion et participe ainsi à la construction de l'identité du territoire.

LE TOUT-PETIT FESTIVAL, AU CŒUR DU PROJET « ÉVEIL CULTUREL DU JEUNE ENFANT »

Au-delà de son objectif de sensibilisation et d'éveil culturel et artistique, le Tout-petit festival, par sa dimension territoriale et fédératrice, est également un véritable générateur de lien social et de ciment culturel. Pour sa deuxième édition, le Tout-petit festival a de nouveau suscité l'enthousiasme des plus petits et des plus grands, du 21 au 27 octobre, avec une dizaine de compagnies professionnelles invitées, et plus de 45 représentations dans les douze communes d'Erdre & Gesvres. Arts plastiques, danse, théâtre visuel, conte, ciné-baby, musique..., la programmation artistique présentait toute la diversité de la création contemporaine aux tout-petits, venant mettre en éveil les sens de chacun.

Comme en 2008, le festival a affiché complet avec environ 3500 spectateurs qui ont assisté aux différentes propositions (spectacles, ateliers, animations...) sur l'ensemble du territoire. Cette seconde édition aura vu deux journées supplémentaires organisées sur le temps des vacances scolaires, permettant de s'adresser à un public plus familial (parents, grands-parents), le début du festival privilégiant quand à lui les acteurs de la petite enfance comme les assistantes maternelles et les structures d'accueil.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET LIVRE ET LECTURE PUBLIQUE

En 2009, les contours d'une politique dynamique autour du livre et de la lecture publique se sont dessinés avec le recrutement d'une chargée de projet, Sarah Turquéty. Ce recrutement a permis de structurer le service culture et animation territoriale et d'assurer le développement du projet livre et lecture publique au travers de deux actions principales :

→ **L'informatisation du réseau des bibliothèques d'Erdre & Gesvres.**

Dans le cadre de la politique culturelle et de mutualisation de moyens sur le territoire d'Erdre & Gesvres, la CCEG a entrepris la mise à niveau des équipements informatiques des bibliothèques. Les objectifs sont d'optimiser et de faire évoluer le service aux usagers. Ce projet permet également de mettre à disposition des bibliothécaires, municipales et associatives, un outil professionnel de qualité pour assurer leurs missions de service public auprès des lecteurs. Ce projet d'informatisation va conduire à la mise en place d'une base unique avec la fusion des fonds documentaire de chaque commune. L'informatisation des bibliothèques ouvre donc de nombreuses perspectives pour le développement du livre et lecture publique.

**fait marquant
ANNÉE 2009**

La mise en œuvre du projet **Livre et lecture publique** est entrée dans une phase opérationnelle avec la structuration du service, l'informatisation des bibliothèques du territoire et la pérennisation du Salon du Livre Jeunesse.

UN SOUTIEN AUX COMMUNES

La CCEG apporte son soutien aux politiques communales et intercommunales, destinées à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, par le versement d'une dotation de solidarité complémentaire. En 2009, la dotation accordée aux communes représentait une somme de 191 000 €. La Communauté de Communes intervient également dans l'animation des réseaux de professionnels en proposant des outils communs et des formations collectives.



→ La pérennisation du Salon du Livre Jeunesse en Erdre & Gesvres.

2009 a été une année de transition dans l'organisation du Salon du Livre. En effet, depuis plusieurs années, la Communauté de Communes soutient cet événement qui assure la promotion de la littérature jeunesse et le plaisir de la lecture chez les plus jeunes. L'Association Millefeuilles, à l'origine de ce projet, a souhaité transmettre son pilotage à la Communauté de Communes. En 2010, la CCEG s'engage donc dans un nouveau défi, poursuivre en interne le travail réalisé par l'Association Millefeuilles et d'assurer l'organisation de cette manifestation.

UN SOUTIEN APPORTÉ AUX MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes a continué à apporter un soutien financier aux manifestations et aux associations culturelles d'intérêt communautaire (Polyglotte, RDV de l'Erdre, le Grandchamp bardement, Les Jolies rencontres, Landes'art, Association Krizambert de la Bourdinière...). En 2009, 53 900 € ont été ainsi versés à l'ensemble de ces structures pour soutenir la diversité et le dynamisme culturel d'Erdre & Gesvres.



Le sport

L'ASEG (ASSOCIATION SPORTIVE D'ERDRE & GESVRES)

Relais et soutien de l'animation sportive départementale, l'Association Sportive Erdre & Gesvres (ASEG) a été créée en 2007. En lien avec les animateurs sportifs du Conseil général, les associations locales et les communes gestionnaires des équipements sportifs, l'association intervient comme soutien à la gestion et l'organisation d'activités sportives : transport collectif des enfants, acquisition de petit matériel technique, rétribution de vacataires complémentaires lorsque les inscriptions sont nombreuses, ...

EQUIPEMENT AQUATIQUE, UNE PREMIÈRE ÉTAPE FRANCHIE...

Depuis 2006, les études menées sur le territoire d'Erdre & Gesvres ont mis en lumière un réel déficit en matière d'équipement aquatique. C'est pour combler ce déficit et répondre à un réel besoin de la part des habitants, des associations et des établissements scolaires que la Communauté de Communes s'est engagée dans un projet de piscines intercommunales. En 2008, des études de faisabilité et de pré-programmation ont été réalisées pour envisager la construction de deux équipements aquatiques sur le territoire. Ces études se sont poursuivies en 2009. La réalisation du premier équipement aquatique sur la commune de Nort-sur-Erdre est inscrite aux contrats de territoire 2009-2011 (Conseil général et État) et au Plan Piscine Départemental. La construction du second équipement aquatique sur le secteur sud du territoire (Treillières / Grandchamp des Fontaines) sera inscrite aux contrats de territoire 2011-2013. Ces plans de financement permettent d'envisager l'ouverture de la première piscine intercommunale en 2013 à Nort sur Erdre et fin 2014 pour l'équipement aquatique sud. Pour ces deux projets, des discussions ont été entamées tout au long de l'année 2009 avec les collectivités voisines de la CCEG : la Communauté de Communes du Pays d'Anenis au nord du territoire et la commune de La Chapelle-sur-Erdre pour l'équipement sud. Ces discussions ont pour objectifs d'envisager une mutualisation de ces équipements, de convenir d'éventuelles participations financières et de réfléchir à la localisation du second projet de piscine intercommunale.

**FAIT MARQUANT
ANNÉE 2009**

Les projets de réalisation de deux équipements aquatiques, se dessinent sur le territoire avec la poursuite des études de faisabilité et de pré-programmation tout au long de l'année 2009. Le premier projet, situé à Nort sur Erdre, a été inscrit aux contrats de territoire 2009-2011 ce qui permet d'envisager son ouverture en 2013.



Avec la construction de ces deux équipements aquatiques, la CCEG s'est fixée comme objectifs de :

- Proposer un équipement sportif performant,
- Permettre un apprentissage de la natation pour tous,
- Créer un espace de loisirs, de convivialité et de détente.



Développer la mutualisation

pour optimiser l'offre de service

Depuis sa création, la Communauté de Communes travaille en collaboration avec les communes membres pour faciliter les opérations de mutualisation de services. Ces démarches de mutualisation répondent à trois objectifs :

- Développer la qualité de l'offre de service public
- Réduire les coûts en réalisant des économies d'échelle
- Echanger et partager des connaissances et des compétences

INTERNET, RENFORCER LA LISIBILITÉ, MIEUX INFORMER ET ASSEOIR UNE IDENTITÉ

Le service communication de la Communauté de Communes avait engagé avec les communes membres une démarche de création de sites Internet. A la fin de l'année 2009, les treize entités d'Erdre & Gesvres disposaient d'une vitrine interactive sur Internet. Ces sites permettent un accès facile et complet à toutes les informations et actualités du territoire. Ils ont été créés pour une actualisation facile grâce à une interface simple et fonctionnelle.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL : ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La démarche d'évaluation des risques professionnels est une obligation réglementaire s'imposant à toutes les collectivités. En 2009, la Communauté de Communes et les communes membres ont décidé de mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels. Ce projet consiste à retracer dans un document unique la liste complète des risques professionnels et à programmer un certain nombre d'actions pour veiller à la sécurité des agents, tout en optimisant leur cadre de travail. Ce dispositif nécessite une méthodologie spécifique d'analyse difficile à mettre en place en interne. C'est pourquoi, la CCEG et les communes ont décidé de faire appel à un prestataire extérieur tout en mutualisant cette démarche. Suite à l'établissement concerté d'un cahier des charges, une consultation a été lancée pour l'ensemble des douze communes et la CCEG. Le bureau d'études SOCOTEC a été retenu pour réaliser l'évaluation des risques professionnels et la mise à jour du Document Unique, un an après. Au sein de chaque collectivité du territoire, des comités de pilotage ont été constitués afin de recenser les unités de travail, hiérarchiser les risques professionnels, établir et planifier un plan d'action pour prévenir et limiter les risques. L'année 2010 verra une mise en route généralisée du projet pour une remise des 13 Documents Uniques au plus tard au début de l'automne.

UN LOGICIEL MUTUALISÉ D'AIDE À LA RÉDACTION DES MARCHÉS PUBLICS

Les marchés publics sont très réglementés et cette législation évolue de manière permanente. Les procédures sont souvent complexes du fait de cette codification. La CCEG souhaitait se doter d'un outil permettant de faciliter et de sécuriser la rédaction des marchés publics avec le souci d'être en conformité avec la réglementation. Les communes ont été associées à ce projet qui répond aussi à leurs besoins en termes de qualité, de sécurité juridique et d'efficacité. L'installation du logiciel MARCO, proposé par la société Agysoft, est intervenue en novembre 2009, si bien qu'aujourd'hui, elle est effective sur quasiment l'ensemble des 13 collectivités. La Communauté de Communes a décidé de prendre en charge le financement de cette acquisition, des formations et de la maintenance pour le compte de l'ensemble des communes avec l'achat d'une licence unique avec accès illimité. Durant le premier semestre 2010, ce sont 39 agents, identifiés comme utilisateurs réguliers, qui seront ainsi formés. La commande et la mise en place mutualisées du logiciel constituent une bonne opération sur le plan technique et financier, avec de bons retours des utilisateurs formés.

**FAIT MARQUANT
ANNÉE 2009**

L'un des premiers projets mutualisés entre les communes et la Communauté de Communes s'est achevé avec la mise en ligne du dernier site Internet de Nord-sur-Erdre. Les projets de mutualisation se sont poursuivis à travers deux nouvelles actions : le développement d'un logiciel d'aide à la rédaction des marchés publics et la mise en place d'un document unique pour l'évaluation des risques professionnels.



La cohérence graphique de tous ces sites marque et affirme l'identité et l'unité de tout le territoire. Les sites sont reliés entre eux pour offrir aux internautes une vision élargie de notre territoire. C'est donc un projet collectif qui a été finalisé en 2009, et une avancée majeure pour la communication des communes et de la Communauté de Communes.

Une nouvelle génération de contrats territoriaux

DE NOUVEAUX CONTRATS POUR DES PROJETS PLUS DURABLES

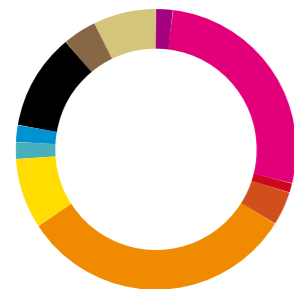
Les contrats engagés apporteront plus de 13 M€ sur 3 ans à des projets engagés par les communes, la CCEG ou des syndicats intercommunaux. Dans ces contrats la CCEG est chef de file : elle assure le suivi des dossiers, oriente et soutient les maîtres d'ouvrage... Ce rôle, qui institue un débat avec les maîtres d'ouvrage, est un levier pour améliorer qualitativement les propositions d'actions afin d'aboutir à des projets prenant en compte les aspects sociaux, environnementaux, économiques et la manière dont ils émergent. En bref, il s'agit de mener des projets plus durables. Les contrats deviennent ainsi des outils pour faire émerger des projets exemplaires du point de vue du développement durable, même s'ils restent aussi largement et plus simplement utilisés comme le moyen d'équiper le territoire en services de proximité.

LES CHIFFRES CLEFS DE CES NOUVEAUX CONTRATS

Pour 1 € d'aide, ce sont 5 € de dépenses qui seront engagés par les maîtres d'ouvrage d'où un impact économique non négligeable de l'action des collectivités.

- Les caractéristiques du Contrat de Territoire Départemental 2009-2011
Montant total du contrat : 8 167 165 €, soit une hausse de l'enveloppe de 13% en regard du dernier contrat portant également sur une période de 2 ans
 - Partagé équitablement entre projets à maîtrise d'ouvrage communale et projets à maîtrise d'ouvrage communautaire ou syndicale
 - Priorités fortes sur les domaines du foncier et de l'habitat, du sport, du développement économique, des déplacements, des déchets et du tourisme (74% des crédits)
 - Des projets emblématiques : la politique foncière, les équipements aquatiques visant à remédier à l'absence d'offre sur le secteur d'Erdre & Gesvres

Thématiques du Contrat de Territoire Départemental



- Réseaux électriques et téléphone • 2%
- Foncier Habitat • 27%
- Déplacements • 1%
- Développement économique • 4%
- Sport • 32%
- Déchets • 8%
- Tourisme • 2%
- Hydraulique Milieux aquatiques • 2%
- Assainissement • 11%
- Eau potable • 4%
- Culture • 7%

Répartition des subventions Contrat de Territoire Départemental par maître d'ouvrage



- TOTAL Syndicats • 999 978 € • 12%
- CCEG • 3 131 087 € • 38%
- TOTAL communes • 4 036 100 € • 50%



FAIT MARQUANT ANNÉE 2009

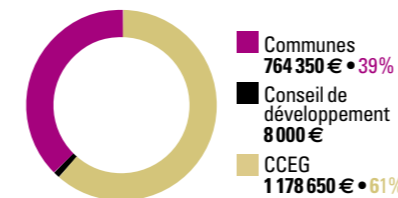
L'année 2009, une année charnière du point de vue des politiques contractuelles où trois nouveaux contrats ont été négociés : le Contrat de Territoire Départemental 2009-2011 avec le Conseil général, le Contrat Territorial Unique 2010-2012 avec le Conseil Régional et la convention territoriale du contrat de Plan Etat Région 2010-2013 avec l'Etat. Signés en octobre avec le département et la région et en janvier avec l'Etat, ces contrats ont pris une année entière à être travaillés en négociation interne puis avec les financeurs.



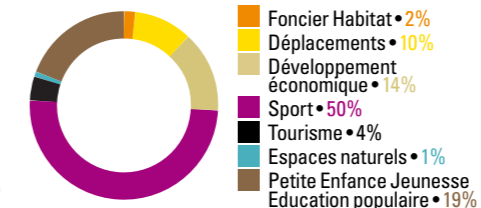
- Les caractéristiques du Contrat Territorial Unique 2010-2012 (Conseil Régional)
Montant total du contrat : 1 951 000 €, soit une hausse de 18% par rapport à la génération précédente

- Partagé à 60-40 entre maîtrise d'ouvrage communautaire et communale, à noter aussi une fiche action dédiée au fonctionnement du Conseil de développement directement sous sa maîtrise d'ouvrage
- Priorités fortes sur les domaines du sport, de l'enfance et de la jeunesse, des déplacements et du développement économique
- Des projets emblématiques : l'action agricole issue de discussions avec le groupe agricole Erdre & Gesvres, les équipements complémentaires à la réouverture de la ligne tram-train Nantes-Châteaubriant, plusieurs équipements dédiés à l'enfance et la jeunesse sur des communes qui en manquaient encore largement (Notre-Dame-des-Landes, Les Touches, Vigneux-de-Bretagne)

Répartition des subventions Contrat Territorial Unique par Maître d'ouvrage



Thématiques du Contrat Territorial Unique



- Les caractéristiques de la convention territoriale du Contrat de Plan Etat Région 2010-2013 (Etat). **Montant total du contrat : 3 000 000 €**

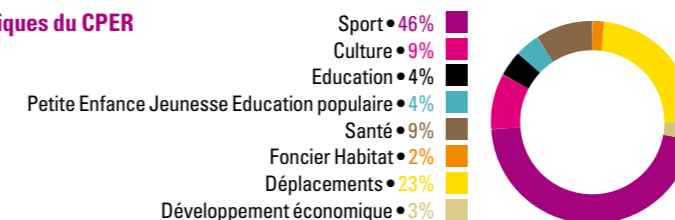
- Partagé équitablement entre projets à maîtrise d'ouvrage communale et projets à maîtrise d'ouvrage communautaire
- Priorités fortes sur les domaines du sport et des déplacements
- Des projets emblématiques : les aménagements de circulations douces après élaboration d'un schéma territorial, les équipements aquatiques, plusieurs bibliothèques médiathèques

Répartition des subventions Contrat de Projet Etat Région par maître d'ouvrage



- CCEG • 1 489 500 € • 47%
- CCEG pour communes • 50 000 € • 2%
- Casson • 120 000 € • 4%
- Fay • 142 000 € • 5%
- Grandchamp des Fontaines • 400 000 € • 13%
- Héric • 180 000 € • 6%
- Notre Dame Des Landes • 360 000 € • 12%
- Les Touches • 140 000 € • 5%
- Vigneux • 248 000 € • 8%

Thématiques du CPER



L'HEURE DU BILAN POUR LES ANCIENS CONTRATS TERRITORIAUX

- Le Contrat de Territoire Départemental 2005-2008 a été engagé dans son intégralité, tous les projets prévus ont débutés et les dépenses mandatées se chiffrent à 75% de l'enveloppe globale au 31 décembre 2009.
- Le Contrat Territorial Unique 2006-2008 a également été engagé dans son intégralité et les dépenses mandatées s'élèvent à 90% de l'enveloppe globale du contrat au 31 décembre 2009

Ces contrats vont se poursuivre jusqu'au solde des différentes opérations inscrites

L'OBSERVATOIRE, UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

La démarche Agenda 21 lancée en mai 2009 rend indispensable le suivi et l'évaluation générale des grandes tendances d'évolution de notre territoire, et plus spécifiquement en regard des principes du développement durable. Le projet de territoire avait permis de dresser une photo à un instant T, il est désormais nécessaire d'analyser ces données dans le temps et en mouvement. Ce sont les objectifs de la mise en place de l'observatoire territorial dont les premiers travaux ont démarré en 2009. Plusieurs bases statistiques ont donc commencé à être renseignées : ménages, économie, emploi-formation, enseignement. Ce travail se poursuit en 2010.

Cet outil d'aide à la décision pour les élus du territoire sera aussi une ressource documentaire et statistique pour les supports d'information destinés au grand public et plus précisément aux habitants d'Erdre & Gesvres.

Finances

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil de Communauté avait défini les orientations budgétaires suivantes pour 2009

→ Consolider l'exercice des compétences transférées à la CCEG

- Engager une démarche d'Agenda 21 devant aboutir au développement d'un plan d'action en 2010
- Poursuivre l'élaboration de notre schéma de secteur du SCOT de la métropole Nantes - Saint Nazaire
- Engager une politique ambitieuse dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en vue de restaurer la qualité du milieu et de garantir le bon état des eaux conformément aux objectifs du SAGE Loire en cours d'élaboration et sous réserve de l'obtention des aides prévues pour ce dispositif
- Développer des moyens pour atteindre les objectifs du Programme Local de l'Habitat
- Reconstituer de réserves foncières (5 528k€ en 2009) afin d'anticiper les prochains aménagements de Parcs d'activités.
- Mettre en œuvre de la stratégie de développement touristique de notre territoire
- Finaliser l'étude de réseau des déchèteries et engager les travaux de construction et de réhabilitation des équipements
- Mettre en œuvre l'organisation du nouveau service d'assainissement non collectif
- Réaliser le diagnostic d'accessibilité aux handicapés de la voirie et des équipements publics du territoire
- Lancer une action « démarche qualité des points d'arrêt »
- Poursuivre des études de programmation d'équipements aquatiques sur notre territoire
- Gérer de la maintenance de notre patrimoine (bâtiments, Parcs d'activités, déchèteries, bornes incendies).
- Recruter de nouveaux agents afin de faire face à la charge de travail, pour mettre en place de nouvelles actions décidées au niveau communautaire et pour engager les nouvelles politiques mises à la charge de la collectivité sans possibilité de transfert de personnel de la part des communes (accessibilité handicapés, eaux et milieux aquatiques, SPANC)

→ Réaliser les investissements importants suite aux études menées :

- Terminer la réhabilitation du parc d'activités économiques Ragon à Treillières (500k€ de travaux sur 2009) et réaliser les travaux d'aménagement du Parc d'activités du chemin des vignes à Petit Mars (310 k€)
- Lancer les travaux d'extension du PA Erette Grand'Haie (2 200k€ de travaux en 2009)
- Finaliser l'extension du siège communautaire. (340k€ de travaux sur 2009)
- Finaliser les travaux de construction et ouverture de l'hôtel d'entreprise (946 k€ sur 2009)
- Finaliser les travaux de construction de la Maison de l'Emploi de Grandchamp des Fontaines et engageant la construction de celle de Nort sur Erdre (2 324 k€ de travaux sur 2009)

→ Poursuivre la solidarité communautaire

- Au total près de 5 781k€ ont été reversés aux communes ou financés pour leur compte en 2009 (attribution de compensation, programme d'actions foncières pour les équipements communaux, fonds de concours et dotation de solidarité communautaire DSC).
- Poursuite de la mutualisation des services informatiques au profit des communes notamment dans le domaine de l'acquisition de logiciels (bibliothèques, comptabilité, rédaction marchés publics, sauvegarde externalisée...)

→ Concrétiser financièrement la mise en œuvre de ces orientations

• Équilibrer les budgets financés par des ressources propres (déchets, SPANC, transports scolaires) :

La recherche de l'équilibre, du budget des Ordures Ménagères, de Collecte Sélective et de gestion des déchèteries par la Taxe des Enlèvements des Ordures Ménagères (TEOM) doit être poursuivi. Il en est de même pour le budget SPANC et pour le budget transports scolaires dont l'augmentation des charges serait couverte par une augmentation de la tarification des familles.

• Anticiper les impacts financiers générés par la crise économique et les projets de réforme territoriale :

Les scénarii prospectifs présentés dans les orientations budgétaires confirment la nécessité et l'urgence de la conclusion d'un pacte financier et fiscal avec les communes pour continuer le développement du territoire, prendre de nouvelles compétences et construire tout équipement structurant. En attendant la définition de ce pacte, il est envisagé pour 2009 de faire évoluer le taux de Taxe Professionnelle dans la limite de l'augmentation de l'impôt ménage décidée par les communes de la CCEG en 2008, ce qui correspond à une augmentation de la pression fiscale de +1.27 %.



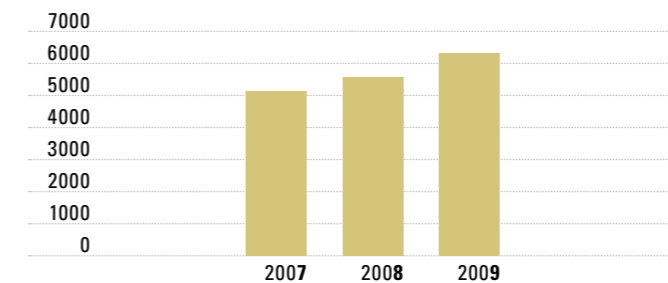
LES CHIFFRES CLÉS DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT EN 2009

LA FISCALITÉ

→ Taxe Professionnelle Unique (TPU)

- Taux de TPU : 16,20% (+1.27% par rapport à 2008)
- Produit de la TPU : 6 333 769 €

ÉVOLUTION DU PRODUIT DE LA TPU EN K€

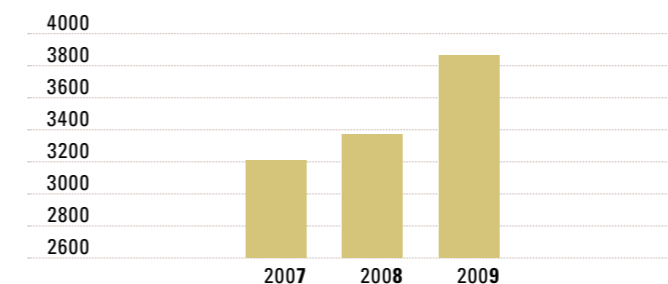


La CCEG reverse ensuite une grande partie de sa recette de Taxe Professionnelle aux 12 communes au moyen de l'attribution de compensation, qui était, en 2009, de 3 003 515 €.

→ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Le principe retenu par la CCEG est de faire financer le coût de la collecte et de traitement de l'ensemble des déchets par le produit de la TEOM. **Produit de la TEOM 2009 : 3 840 259 €.** Cet objectif a été atteint en 2009, car il a permis d'équilibrer, en plus des autres aides, le montant global des dépenses (4 013 947 €).

ÉVOLUTION DU PRODUIT DE LA TEOM EN K€



RECETTE VERSEE PAR L'ETAT

→ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Cette dotation est versée par l'Etat et tient compte :

- du niveau de transfert des compétences des communes vers la collectivité,
- de la richesse fiscale de la Communauté de Communes,
- de la population réévaluée en fonction des recensements complémentaires réalisés.

Montant global de la DGF perçu en 2009 : 3 344 411 €, soit 63.93 €/habitant contre 64.31 € en 2008. La hausse du coefficient d'intégration fiscale de la structure et l'évolution de la population (population DGF : 52 314 habitants en 2009 contre 51 905 habitants l'année précédente) ont entraîné une augmentation faible de la DGF (+0.2% par rapport à 2008).

LE REVERSEMENT AUX COMMUNES

Les élus de la CCEG ont souhaité renforcer la solidarité en direction des communes, de sorte que les évolutions de ressources de la CCEG profitent ainsi à ses communes membres.

→ Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

DSC totale répartie pour 2009 : 807 736 €

- 618 657 € au titre de la part principale afin de permettre aux communes de continuer leur développement
- 189 079 € au titre de la part complémentaire destinée à accompagner et à soutenir la mise en œuvre d'actions en direction de la petite enfance et de la jeunesse.

→ Les fonds de concours :

Les fonds de concours permettent d'attribuer une aide financière aux communes membres afin de contribuer à la réalisation de projets communaux reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire mais ne relevant pas d'une compétence communautaire (équipement sportif, structure multi-accueil, ...) En 2009, 555 000 € ont été reversés aux communes à travers ce dispositif.



LES RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2009

Les 3 principaux postes de dépenses sont :

- la solidarité envers les communes : 4,17 M€
- le secteur environnemental : 4,06 M€
- le secteur économique : 3,61 M€

Les 3 principaux postes de recettes sont :

- Les taxes et impôts : 10,17 M€
- les dotations de l'État : 4,24 M€
- les subventions : 3,06 M€

LES RESSOURCES

1 K€ = 1 000 €

Recettes réelles		18 881 K€	
Impôts et Taxes 10 169 K€	54 %	<ul style="list-style-type: none"> • T.P.U. : Taxe Professionnelle Unique 6 329 K€ • T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 3 840 K€ 	
Dotations de l'État 4 242 K€	23 %	<ul style="list-style-type: none"> • D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement 1 785 K€ • Compensations fiscales sur T.P.U. 1 752 K€ • Dotation d'investissement (FCTVA) 698 K€ • Dotation pour le service CLIC 7 K€ 	
Subventions 3 061 K€	16 %	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil général pour le transport scolaire 1 832 K€ • Conseil général pour autres actions (Hôtel d'entreprises, Maison de l'emploi, Plan d'action Foncier, ...) 744 K€ • Aides Eco—Emballages 253 K€ • Conseil Régional (Maison de l'emploi, Conseil de développement, ...) 110 K€ • Agence de l'eau 35 K€ • Autres (CAF, INSEE....) 87 K€ 	
Produits de Gestion et d'Exploitation 1 409 K€	7 %	<ul style="list-style-type: none"> • Recettes du service transport scolaire (familles-communes) 471 K€ • Vente de terrains des parcs d'activités économique (PAE) 358 K€ • Subventions sur les budgets annexes d'aménagement de PAE 93 K€ • Recettes sur le traitement des déchets recyclables 190 K€ • Recettes liées à la gestion du personnel 94 K€ • Redevances Assainissement Non Collectif 45 K€ • Location de l'hôtel d'entreprises et atelier relais 41 K€ • Autres 117 K€ 	
Emprunts et Avances 0 K€	0 %	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation emprunt 0 K€ 	
Recettes internes - Autofinancement :		4 953 K€	
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des résultats 2008 4 622 K€ • Dotations aux amortissements 331 K€ 			
Écritures d'ordre :		6 940 K€	
<ul style="list-style-type: none"> • Écritures d'ordre des budgets annexes (stock, avance et remboursement au budget principal) 6 613 K€ • Construction des logements sociaux pour la Nantaise d'habitations (co-maîtrise d'ouvrage déléguée) 188 K€ • Écritures d'ordre internes au budget principal 139 K€ 			
TOTAL DES BUDGETS REALISES 2009 :		30 774 K€	

LES ACTIONS

1 K€ = 1 000 €

Dépenses réelles		19 281 K€	
Environnement 4 056 K€	21 %	<ul style="list-style-type: none"> • Collectes, traitement OM et CS, gestion des déchèteries 3 567 K€ • Fonctionnement du service 245 K€ • Contrôle des assainissements non collectifs 129 K€ • Equipements (bacs roulants OM, déchèteries et service) 115 K€ 	
Economie Tourisme 3 611 K€	16 %	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des nouveaux parcs d'activités (achat terrains, travaux) 1 822 K€ • Construction de l'hôtel d'entreprises 759 K€ • Gestion des parcs d'activités et atelier relais (entretien+réhabilitation) 613 K€ • Fonctionnement du service 322 K€ • Tourisme (soutien des offices, communication et études) 95 K€ 	
Enfance Jeunesse Transport 2 715 K€	14 %	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du transport scolaire et réseau LiLa à la demande 2 421 K€ • Actions Enfance Jeunesse (DSC part complémentaire, bourses initiatives) 198 K€ • Fonctionnement du service 96 K€ 	
Service Emploi Intercommunal 935 K€	5 %	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des 2 maisons de l'emploi (Construction en cours, entretien) 591 K€ • Fonctionnement du service 205 K€ • Soutien à mission locale, associations intermédiaires et chantiers d'insertions 139 K€ 	
Habitat 634 K€	3 %	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'Acquisitions Foncières pour l'habitat 560 K€ • Fonctionnement du service 40 K€ • Soutien aux actions et observatoire de l'Habitat 34 K€ 	
Aménagement de l'espace 286 K€	1,5 %	<ul style="list-style-type: none"> • Actions pour l'urbanisme (étude du schéma de secteur...) 105 K€ • Fonctionnement du service 77 K€ • Actions pour l'eau et les milieux aquatiques 56 K€ • Actions pour l'Agriculture 48 K€ 	
Culture Sport Loisirs 258 K€	1,5 %	<ul style="list-style-type: none"> • Actions culturelles (Tout-petit festival, soutien aux actions associatives...) 191 K€ • Fonctionnement du service 51 K€ • Études d'opportunité et d'implantation de piscines 16 K€ 	
Actions sociales 232 K€	1 %	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des gens du voyage (gestion et réha. des sites) 111 K€ • Centre Local d'Info. et de Coordination (CLIC) des services à la personne âgée 108 K€ • Diagnostic accessibilité aux handicapés 13 K€ 	
Développement durable 209 K€	1 %	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement du service 141 K€ • Système d'Information Géographique 44 K€ • Actions diverses (Agenda 21, Conseil de développement, Observatoire) 24 K€ 	
Gestion générale 1 879 K€	10 %	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion générale (fin des travaux d'extension du siège, contrats...) 694 K€ • Fonctionnement du service (personnel, élus...) 686 K€ • Communication (publication et sites Internet) gestion parc informatique 320 K€ • Entretien des bornes incendies 176 K€ 	
Solidarité reversement communes 4 177 K€	21,5 %	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution et compensation de la T.P.U. 3 003 K€ • Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) part principale 619 K€ • Fonds de Concours 555 K€ 	
Emprunts 289 K€	1,5 %	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement d'emprunt 249 K€ • Intérêts 40 K€ 	
Écritures d'ordre :		7 340 K€	
<ul style="list-style-type: none"> • Écritures d'ordre du budget principal, des budgets annexes (BA) et flux financiers des BA vers le budget principal 6 752 K€ • Amortissement et ICNE 347 K€ • Construction des logements sociaux pour la Nantaise d'habitations (co-maîtrise d'ouvrage déléguée) 188 K€ • Intégration des résultats 2008 53 K€ 			
Excédent de financement (hors reste à réaliser)		4 153 K€	
TOTAL DES BUDGETS REALISES 2009 :		30 774 K€	

Les Ressources Humaines

EVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2009, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres comptait 64 agents (48 agents équivalents temps plein), soit une augmentation de l'effectif de 10,35% depuis l'année précédente.

Cette augmentation se confirme par la nécessaire structuration de l'équipe technique, compte tenu des actions menées au sein de la CCEG et de l'accroissement de ses compétences.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

→ L'impact de la réforme de la formation professionnelle : le Règlement de la Formation

Un des principaux objectifs de la loi de modernisation de la Fonction Publique Territoriale (Loi du 19 février 2007, adaptée de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle) concerne la modernisation et la consolidation de la formation des agents territoriaux entraînant un nouveau modèle de formation professionnelle.

L'impact de la réforme sur la politique de formation amène les collectivités à repenser la formation, notamment l'organisation de la politique de formation de la collectivité par l'articulation des outils de gestion tels que le plan de formation dont l'élaboration doit reposer sur des critères fondamentaux déterminés dans le Règlement de la Formation.

C'est pourquoi, tout au long de l'année 2009, le groupe de travail Plan Intercommunal de Formation de la CCEG a travaillé collectivement et de manière mutualisée sur un projet de document de Règlement de la Formation dans un objectif, au-delà du respect de la loi, d'harmonisation des pratiques sur le territoire d'Erdre & Gesvres en termes de droits et obligations en matière de formation professionnelle.

Ce document, base commune aux 13 collectivités, sera soumis à validation des différentes instances concernées en début d'année 2010.

6 POSTES CRÉÉS EN 2009

Service Technique

→ 2 postes d'agent d'entretien
(Jocelyne GÉNOIS et Claudie DRUGEON)
Reprise en régie de ce service

Service Environnement

→ 1 poste Contrôleur Assainissement
(Arnaud GIRARDIERE)
Évolution de service

Service Administration Générale

→ 1 poste Chargé d'Etudes Accessibilité Handicapés
(Nadia MAHI)
Création de service mutualisé avec les communes

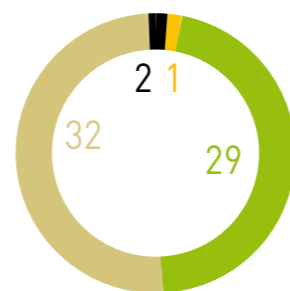
Service Finances

→ 1 poste Contrôleur de Gestion
(Renata OKOSSY)
Évolution de service

Service Transport

→ 1 poste chargé Qualité Sécurité Prévention
(Philippe ROMAGON RABINEAU)
Création de service

LA RÉPARTITION DES AGENTS PAR FILIÈRE



- Filière administrative dont 2 à temps non complet
- Filière technique dont 14 à temps non complet
- Filière culturelle
- Filière médico-sociale



→ Le Plan Intercommunal de Formation

169 agents du territoire d'Erdre & Gesvres ont suivi une formation professionnelle en 2009 dans différents domaines d'activité (en dehors de la formation Agenda 21 commencée fin 2009 et qui se poursuit début 2010).

Les principaux domaines de formation ont concerné les secteurs bureautiques, citoyenneté et population, marchés publics, technique, management et enfance- éducation - jeunesse :

- **Citoyenneté et population** : action sur le « Droit à la famille et état civil », sur la « Gestion des cimetières »
- **Marchés publics** : action sur « L'initiation aux marchés publics »
- **Management** : action sur « L'entretien annuel d'évaluation »
- **Techniques d'organisation** : action sur « La gestion du temps et l'organisation du travail »
- **Génie technique** : action sur « L'entretien et le dépannage en électricité dans les bâtiments »
- **Sécurité** : action sur « La conduite d'engins »
- **Bureautique** : action sur divers logiciels tels que Word, Excel, Power point.
- **Enfance - éducation - jeunesse** : action sur « l'accueil d'un enfant en situation de handicap dans les collectivités », « la gestion des situations difficiles avec les enfants », « le rôle et la fonction éducative des agents d'accueil périscolaire ». Il est à noter que 52 agents du territoire ont été formés à l'accueil scolaire et périscolaire de l'enfant permettant ainsi une culture commune et des pratiques partagées sur les collectivités d'Erdre & Gesvres.

→ Les autres secteurs de la formation :

→ Agenda 21 local :

La sensibilisation au développement durable et à sa concrétisation dans un Agenda 21 pour qu'élus et personnel « parlent le même langage... » a été considérée comme un levier indispensable à la réussite de la démarche initiée sur le territoire d'Erdre & Gesvres. Les formations ont débuté en fin d'année 2009 et vont se poursuivre tout au long de l'année 2010.

→ SIG Géo Erdre & Gesvres :

La formation à ce logiciel métier à destination des élus et du personnel des communes de la CCEG, s'est poursuivie en 2009.

→ Marchés publics :

Dans le cadre de l'acquisition par la CCEG pour l'ensemble des communes et la CCEG d'un progiciel d'aide à la rédaction des marchés publics, une formation des utilisateurs a été prévue avec une formation approfondie pour les utilisateurs réguliers ou référents et une formation allégée pour les utilisateurs moins réguliers. Cette formation a débuté en fin d'année 2009 et doit se poursuivre début 2010.





Crédit photos : CCEG / Eco emballages / SMCNA
 Conception : OUTREMER 02 40 60 02 40

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **ERDRE & GESVRES**

www.cceg.fr



1 rue Marie Curie
 Parc d'Activités de la Grand'Haie

44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

TÉL. : 02 28 02 22 40
 Fax : 02 28 02 22 47

e-mail : contact@cceg.fr